

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 20814

Numéro SIREN : 381 509 819

Nom ou dénomination : HURBAN DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 13/10/2023 sous le numéro de dépôt 21272

2023 3022272

4/07/23



COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

SAS HURBAN DEVELOPPEMENT

494 avenue DU GENERAL DE GAULLE
59910 BONDUES

APE : 4110C
Siret : 38150981900052

Fiduciaire Européenne d'Audit et Conseil

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'ordre de LILLE

1, Square Rameau - 59000 LILLE

Sommaire

1. Comptes annuels

Bilan	3
<i>Bilan</i>	4
<i>Bilan détaillé</i>	6
<i>Liste simplifiée des immob.</i>	11
Compte de résultat	15
<i>Compte de résultat</i>	16
<i>Compte de résultat détaillé</i>	17
Attestation d'Expert Comptable	20

2. Annexe 21

Synthèse de l'annexe	22
Règles et méthodes comptables	24
Notes sur le bilan	30
Notes sur le compte de résultat	40
Autres informations	44

3. Dossier de gestion 45

SIG	
<i>Soldes intermédiaires</i>	46
<i>Soldes intermédiaires Détaillé</i>	47

COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Bilan

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	29 988	29 988		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	4 049	2 850	1 199	1 409
Autres immobilisations corporelles	193 165	148 258	44 907	53 595
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	6 273 446		6 273 446	4 849 150
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	503 316		503 316	3 316
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	7 003 963	181 096	6 822 867	4 907 470
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens	2 577 262	1 053 636	1 523 626	5 548 263
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	618 116		618 116	4 326 723
Fournisseurs débiteurs				
Personnel	6 038		6 038	439
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	42 061		42 061	376 591
Autres créances	8 416 019	2 605	8 413 413	7 571 735
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes	4 675		4 675	36 965
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	8 979 299		8 979 299	12 178 765
Charges constatées d'avance	2 182		2 182	22 981
TOTAL ACTIF CIRCULANT	20 645 650	1 056 241	19 589 409	30 062 461
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	27 649 613	1 237 337	26 412 276	34 969 932

Bilan

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
Capital social ou individuel	150 000	150 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	15 000	15 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	20 728 404	22 805 311
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	2 862 499	1 179 816
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	23 755 902	24 150 127
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	308 000	308 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	308 000	308 000
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	230 317	50 592
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	977 040	547 035
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		788
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	569 965	1 665 881
<i>Personnel</i>	133 671	141 477
<i>Organismes sociaux</i>	198 472	215 032
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	5 325	5 055
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	193 146	721 255
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	40 436	36 580
Dettes fiscales et sociales	571 051	1 119 398
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		7 128 111
TOTAL DETTES	2 348 373	10 511 805
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	26 412 276	34 969 932

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés				
20500000 - CONCESSIONS ET DROITS	29 988		29 988	29 988
28050000 - AMORTISSEMENT CONCES		29 988	-29 988	-29 988
	29 988	29 988		
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage				
21540000 - MATERIEL INDUSTRIEL	1 944		1 944	1 944
21570000 - AGENCT. AMENAGT. MAT.	2 105		2 105	2 105
28154000 - AMORT. MATERIEL INDUST		1 944	-1 944	-1 944
28157000 - AMORT. DE L'AGENC. AME		906	-906	-695
	4 049	2 850	1 199	1 409
Autres immobilisations corporelles				
21810000 - INSTAL. GALES. AGENC. A	49 142		49 142	49 142
21811000 - OEUVRES D'ART	3 500		3 500	3 500
21820000 - MATÉRIEL DE TRANSPORT	8 211		8 211	8 211
21830000 - MATERIEL DE BUREAU	44 784		44 784	66 058
21840000 - MOBILIER	87 527		87 527	87 527
28181000 - AMORT. INSTAL. GALES. A		21 158	-21 158	-17 170
28182000 - AMORTIS. MATÉRIEL DE TR		1 834	-1 834	-192
28183000 - AMORTS. MATERIEL DE BU		37 905	-37 905	-56 163
28184000 - AMORTIS. MOBILIER		87 362	-87 362	-87 320
	193 165	148 258	44 907	53 595
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
26100000 - TITRES DE PARTICIPATION	4 617 675		4 617 675	4 549 614
26810000 - CREANCES RATTACHEES	1 655 771		1 655 771	299 536
	6 273 446		6 273 446	4 849 150
Autres immobilisations financières				
27500000 - DEPOTS ET CAUT VERSES	503 316		503 316	3 316
	503 316		503 316	3 316
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	7 003 963	181 096	6 822 867	4 907 470
Stocks				
En cours de production de biens				
33100000 - ST DIZIER - ST AMAND				3 293 273
33102400 - ST DIZIER CENTRE VILLE -5				57 546
33105800 - SENTINELLE 2	99 825		99 825	99 426
33108900 - PERSAN	426 099		426 099	
33110200 - PUSEY AMENAGEUR	997 495		997 495	997 495
33110500 - MARMOUTIER AMGT	624 336		624 336	617 196
33115000 - NOYON	3 950		3 950	3 950
33115100 - SIN LE NOBLE 108	422 182		422 182	1 342 864
33115200 - MARTIN EGLISE	3 375		3 375	3 375
39100000 - PROV DEPRECIATION DE M		1 053 636	-1 053 636	-866 863
	2 577 262	1 053 636	1 523 626	5 548 263
Créances				
Clients et comptes rattachés				
41100000 - CLIENTS	618 116		618 116	4 302 596
41810000 - CLIENTS FACTURES A ETA				24 126
	618 116		618 116	4 326 723

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
Personnel				
43770000 - MUTUELLE GRAS SAVOYE	5 599		5 599	
43870000 - CHARGES SOCIALES - PRO	439		439	439
	6 038		6 038	439
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
44551000 - TVA À DÉCAISSER				2
44562000 - TVA DÉDUCTIBLE S/IMMOB				47
44566100 - TVA DEDUCTIBLE SUR LES	16 703		16 703	
44566200 - TVA DEDUCTIBLE SUR LES	25 358		25 358	322 925
44567000 - CREDIT DE TVA A REPORT				53 618
	42 061		42 061	376 591
Autres créances				
44700000 - AUTRES IMPOTS ET TAXES	29 938		29 938	
44870000 - ETAT - PRODUITS À RECEV				2 044
45103000 - HURBAN PARTNERS C/C	37 280		37 280	
45104000 - DE L'AGORA C/C	37 736		37 736	
45105000 - PERSAN 2 C/C	2 140 901		2 140 901	
45110500 - HURBAN FINANCE C/C	180 252		180 252	727 287
45110900 - EPAVILLE RETAIL SNC				286 993
45502300 - DE BREZILLET C/C				8 166
45503100 - LE PARC DES VERGERS C/	2 100 885		2 100 885	2 105 921
45503900 - ECOLE VALENTIN C/C	8 891		8 891	9 459
45504500 - PONTOILE SNC C/C	74 185		74 185	76 148
45504800 - LE PRIEURE SNC C/C	267 463		267 463	779 071
45505100 - PERSAN SNC C/C	1 923 130		1 923 130	1 163 565
45505700 - PUSEY SNC C/C	137 980		137 980	400 691
45505900 - ZAC MARMOUTIER SNC	845 876		845 876	1 275 831
45506200 - ETOILE MONTI C/C	373 329		373 329	73 875
45506300 - RAQUET 2 C/C	141 953		141 953	16 020
45506400 - MONTI BUREAUX C/C	609		609	480
46191100 - DELATTRE MONTIV. CINE				20 721
46193100 - DELATTRE SAINT DIZIERS				6 972
46198500 - DELATTRE MARMOUTIER	4 192		4 192	4 192
46198900 - DELATTRE FERIN				104
46199200 - DELATTRE SIN LE NOBLE				5 382
46710000 - ASL DREUX	1 009		1 009	1 009
46710400 - ASL THILLOIS	1 535		1 535	1 535
46710500 - ASL BAILLEUL	61		61	61
46721000 - AGORA LOMME	76 679		76 679	108 814
46722000 - GAGE CIC LOMME AGORA	32 135		32 135	500 000
49550000 - PROV P/DEPRECIAT DES C/				-2 605
49600000 - DÉPRÉCIATIONS DÉBITEU		2 605	-2 605	
	8 416 019	2 605	8 413 413	7 571 735
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
40910000 - FOURNISSEURS AVANCE E	4 675		4 675	36 965
	4 675		4 675	36 965
Disponibilités				
51200000 - BNP				611 664
51222300 - CIC NORD OUEST 4	2 816 485		2 816 485	8 288 524
51224000 - CIC NORD OUEST 5	722 834		722 834	779 535
51230000 - BNP	2 359 941		2 359 941	
51230700 - BNP 3				4 139

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
51260000 - CAISSE D'EPARGNE				92 131
51261000 - CAISSE D'EPARGNE	2 212 960		2 212 960	2 030 101
51262000 - CAISSE EPARGNE	866 803		866 803	372 276
53110000 - CAISSE SIEGE SOCIAL	276		276	394
	8 979 299		8 979 299	12 178 765
Charges constatées d'avance				
48600000 - CHARGES CONSTATEES D'	2 182		2 182	22 981
	2 182		2 182	22 981
TOTAL ACTIF CIRCULANT	20 645 650	1 056 241	19 589 409	30 062 461
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	27 649 613	1 237 337	26 412 276	34 969 932

Bilan détaillé

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
Capital social ou individuel		
10100000 - CAPITAL	150 000	150 000
	150 000	150 000
Réserve légale		
10610000 - RESERVE LEGALE	15 000	15 000
	15 000	15 000
Autres réserves		
10680000 - AUTRES RESERVES	20 728 404	22 805 311
	20 728 404	22 805 311
Résultat de l'exercice	2 862 499	1 179 816
TOTAL CAPITAUX PROPRES	23 755 902	24 150 127
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
15110000 - PROVISIONS POUR LITIGES	308 000	308 000
	308 000	308 000
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	308 000	308 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
17810000 - DETTE RATTACHEES A DES SOCIETES EN	230 317	50 592
	230 317	50 592
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
45101000 - ARDON GF C/C	905	
45102000 - ERDRE HURBAN C/C	500	
45106000 - QUIMPER HURBAN C/C	1 070	
45117800 - INT FISCALE IS HD	974 565	547 035
	977 040	547 035
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
41910000 - CLIENTS AVANCES&ACOMPTES RECUS SUR		788
		788
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
40100000 - FOURNISSEURS	229 696	1 246 118
40170000 - FOURNISSEURS - RETENUE DE GARANTIE	92 978	94 382
40800000 - FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	247 290	325 381
	569 965	1 665 881
<i>Personnel</i>		
42100000 - PERSONNEL - RÉMUNÉRATIONS DUES		34 751
42860100 - PERSONNEL NDF	5 136	7 263
42865000 - PERSONNEL PART DUES	128 535	99 463
	133 671	141 477
<i>Organismes sociaux</i>		
43100000 - URSSAF	40 395	55 024
43720000 - AUTRES ORGANISMES SOCIAUS 2	9 658	9 838
43730000 - CAISSE DE RETRAITE	17 815	18 473
43760000 - CAISSE CONGES PAYES	18 932	27 196
43770000 - MUTUELLE GRAS SAVOYE		3 529
43780000 - PROBTP	21 697	21 507
43860200 - TAXE APPRENTISSAGE		5 985
43860300 - FORMATION PROFESSIONNELLE		3 855
43865000 - AUTRES CHARGES A PAYER PRIME PART	89 975	69 624
	198 472	215 032
<i>Etat, impôts sur les bénéfices</i>		
44410000 - RETENUES A LA SOURCE	5 325	5 055

Bilan détaillé

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	5 325	5 055
44551000 - TVA À DÉCAISSER	85 536	
44571000 - TVA COLLECTÉE	104 064	
44571500 - TVA COL 20%		713 199
44580000 - TVA À RÉGULARISER	3 447	3 935
44586000 - TVA SUR FACTURES NON PARVENUES	100	100
44587000 - TVA FACTURES À ÉTABLIR		4 021
	193 146	721 255
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>		
44200000 - PRELEVEMENT À LA SOURCE	8 362	11 063
44700000 - AUTRES IMPÔTS ET TAXES ET VERSEMENT		25 517
44860000 - AUTRES CHARGES À PAYER	32 074	
	40 436	36 580
Dettes fiscales et sociales	571 051	1 119 398
Produits constatés d'avance		
48700000 - PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		7 128 111
		7 128 111
TOTAL DETTES	2 348 373	10 511 805
TOTAL PASSIF	26 412 276	34 969 932

Liste simplifiée des immob.

Code	Désignation	Date acq. M	T	Valeur achat	Cumul antérieur	Dot. exercice	Cumul	VNC
20500000 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES								
000000001	MSFT OFFICE FAM+PME 2010	31/08/10	L 100,00	175,00	175,00		175,00	
000000002	MSFT OFFICE FAMILLE&PME 2010	30/06/11	L 40,00	175,00	175,00		175,00	
000000003	MSFT OFFICE FAMILLE&PME 2010	15/07/11	L 100,00	1 050,00	1 050,00		1 050,00	
000000004	MSFT PUBLISHER 2010	28/09/11	L 100,00	725,00	725,00		725,00	
000000005	MSFT OFFICE FAMILLE&PME	29/11/11	L 40,00	175,00	175,00		175,00	
000000006	PHOTOSHOP IS+KD	09/11/12	L 40,00	1 598,00	1 598,00		1 598,00	
000000007	AUTOCAD LT 2015	09/03/15	L 40,00	1 215,00	1 215,00		1 215,00	
000000008	MSFT OFFICE H&B 2013 POSTE DESSIN	03/04/15	L 40,00	200,00	200,00		200,00	
000000009	MSFT PROJECT STANDARD 2016	06/04/16	L 33,33	650,00	650,00		650,00	
000000010	MSF OFFICE MAC H&B 2016 JS	22/06/16	L 33,33	230,00	230,00		230,00	
000000011	MSFT OFFICE H&B 2016 PC	22/06/16	L 33,33	220,00	220,00		220,00	
000000129	MSFT OFFICE HOME&BUSINESS 2016 WC	26/01/17	L 33,33	230,00	230,00		230,00	
000000187	ABSYS CYBORG SAGE	31/01/18	L 33,33	23 220,00	23 220,00		23 220,00	
000000188	MSI OFFICE 365 COMPLEMENTAIRES	16/05/18	L 33,33	125,00	125,00		125,00	
Total du compte 20500000				29 988,00	29 988,00		29 988,00	
21540000 MATERIEL INDUSTRIEL								
000000013	MICRO ONDES LG	13/01/05	L 20,00	145,48	145,48		145,48	
000000014	DEFIBRILLATEUR	28/02/13	L 20,00	1 798,94	1 798,94		1 798,94	
Total du compte 21540000				1 944,42	1 944,42		1 944,42	
21570000 AGENT. AMENAGT. MAT. ET OUT.								
000000182	ROVER RAYONNAGE	24/08/18	L 10,00	682,06	228,69	68,21	296,90	385,16
000000183	ROVER RAYONNAGE	19/09/18	L 10,00	1 118,88	367,37	111,89	479,26	639,62
000000184	ROVER RAYONNAGE	20/09/18	L 10,00	207,58	68,10	20,76	88,86	118,72
000000185	ROVER RAYONNAGE	03/10/18	L 10,00	96,00	31,15	9,60	40,75	55,25
Total du compte 21570000				2 104,52	695,31	210,46	905,77	1 198,75
21810000 INSTAL. GALES. AGENC. AMENAG.								
000000015	INSTALLATION ALARME VOL BONDUES	23/03/07	L 10,00	5 661,08	5 661,08		5 661,08	
000000016	AGENCEMENT BUREAUX BONDUES	22/10/07	L 10,00	3 600,00	3 600,00		3 600,00	
000000017	INTERPHONE	31/12/15	L 10,00	2 038,00	1 223,37	203,80	1 427,17	610,83
000000018	FRE ET POSE 5 CORBEILLES SYNERGIE	31/12/15	L 10,00	3 520,00	2 112,98	352,00	2 464,98	1 055,02
000000019	FRE ET POSE 5 CENDRIERS TIBY	31/12/15	L 10,00	1 660,00	996,46	166,00	1 162,46	497,54
000000200	DEVELOPELEC RIDEAU D'AIR CHAUD	28/02/19	L 10,00	1 580,00	448,11	158,00	606,11	973,89
000000201	ENSEIGNE	19/03/19	L 10,00	6 600,00	1 837,00	660,00	2 497,00	4 103,00
000000202	MARQUAGE	30/04/19	L 10,00	970,00	258,94	97,00	355,94	614,06
000000212	GUERMONPREZ 52 STORES VENITIEN	23/07/21	L 10,00	23 513,32	1 031,97	2 351,33	3 383,30	20 130,02
Total du compte 21810000				49 142,40	17 169,91	3 988,13	21 158,04	27 984,36
21811000 OEUVRES D'ART								
000000020	TOILE "HOULE CELESTE" RENE BERTHET	06/12/13	N	3 500,00				3 500,00
Total du compte 21811000				3 500,00				3 500,00
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT								
000000220	CYCLABLE VELO	19/11/21	L 20,00	8 211,34	191,60	1 642,27	1 833,87	6 377,47
Total du compte 21820000				8 211,34	191,60	1 642,27	1 833,87	6 377,47

Liste simplifiée des immob.

Report 21830000 MATERIEL DE BUREAU

Code	Désignation	Date acq. M T	Valeur Achat	Cumul antérieur	Dot. exercice	Cumul	VNC
21830000 MATERIEL DE BUREAU							
000000021	MACHINE A RELIER STARLETTE	30/11/92 L 20,00	199,56	199,56		199,56	
000000058	FAUTEUIL 2000	31/10/95 L 10,00	393,32	393,32		393,32	
000000059	LAMPE HALOGENE	31/10/95 L 10,00	137,20	137,20		137,20	
000000060	CAISSON CM 2D	31/10/95 L 10,00	172,88	172,88		172,88	
000000032	VIDEOPROJECTEUR VIVITEK QUMI ON	20/10/01 L 40,00	501,59	501,59		501,59	
000000027	NEC VIDEOPROJECTEUR	20/12/07 L 20,00	2 222,45	2 222,45		2 222,45	
000000031	UC LENOVO THINKSTATION M90 KM	30/06/11 L 40,00	590,00	590,00		590,00	
000000035	ECRAN APPLE CINEMA LED 27" JS	29/11/12 L 40,00	836,67	836,67		836,67	
000000036	SYSTEME VIDEO CONFERENCE+TV	13/09/13 L 20,00	4 401,69	4 401,69		4 401,69	
000000041	ECRAN APPLE THUNDERBOLT 27" OS	14/04/14 L 40,00	834,17	834,17		834,17	
000000043	ECRAN APPLE THUNDERBOLT 27" JFD	05/06/14 L 40,00	834,17	834,17		834,17	
000000044	SWITCH DGS 1500/48	05/06/14 L 40,00	650,00	650,00		650,00	
000000048	ECRAN APPLE THUNDERBOLT 27" TG	26/01/15 L 40,00	860,01	860,01		860,01	
000000049	LENOVO E73 10AW POSTE DESSIN	03/04/15 L 40,00	640,00	640,00		640,00	
000000050	APPLE MAC BOOK 13" PA	29/05/15 L 40,00	2 133,35	2 133,35		2 133,35	
000000051	ECRAN APPLE THUNDERBOLT 27" PA	29/05/15 L 40,00	957,50	957,50		957,50	
000000055	LENOVO THINKPAD M86 PC	22/06/16 L 33,33	590,34	590,34		590,34	
000000056	ECRAN AOC STYLE LCD 27" PC	22/06/16 L 33,33	320,00	320,00		320,00	
000000057	BOITIER FIREWALL SN300 APPLIANCE	09/11/16 L 20,00	962,02	962,02		962,02	
000000128	APPLE IPAD PRO 12.9 WI-FI 256 GO JS	05/01/17 L 33,33	1 305,83	1 305,83		1 305,83	
000000189	MSI MICRO SERV INFOR GAL	22/01/18 L 33,33	1 350,42	1 350,42		1 350,42	
000000190	MSI MICRO SERV INFOR POST	24/01/18 L 33,33	1 292,50	1 292,50		1 292,50	
000000191	MSI MICRO SERV INFOR PC P	20/02/18 L 33,33	1 302,58	1 302,58		1 302,58	
000000192	MAREEL LE SERRURIER	04/05/18 L 33,33	727,64	727,64		727,64	
000000193	MSI MICRO SERV INFOR MAC	22/05/18 L 33,33	1 760,00	1 760,00		1 760,00	
000000194	NDF JF DELAUSTRE 06/18	30/06/18 L 33,33	1 124,17	1 124,17		1 124,17	
000000197	PC LENOVO THINKPAD E580 15,60"	20/11/18 L 33,33	1 302,00	1 302,00		1 302,00	
000000198	MAREEL COFFRE FORT (x2)	21/11/18 L 20,00	1 394,28	867,56	278,86	1 146,42	247,86
000000204	MACBOOK AIR 13" JS	18/11/19 L 33,33	1 941,00	1 371,28	569,72	1 941,00	
000000205	IPAD GRIS SIDERAL 32GO	11/03/20 L 33,33	622,63	374,73	207,54	582,27	40,36
000000213	ORANGE 1 SAMSUNG + 6 IPHONE 12 PRO	28/02/21 L 33,33	3 899,30	1 086,75	1 299,77	2 386,52	1 512,78
000000214	MSI MACBOOK AIR	14/04/21 L 33,33	1 569,00	373,36	523,00	896,36	672,64
000000215	MSI MACBOOK AIR	14/04/21 L 33,33	1 569,00	373,36	523,00	896,36	672,64
000000216	MSI MACBOOK AIR	18/08/21 L 33,33	1 730,00	213,05	576,67	789,72	940,28
000000218	APPLE 2 IPAD AIR 64GO VERT+ARGENT	02/12/21 L 33,33	1 680,00	45,11	560,00	605,11	1 074,89
000000226	APPLE TELEPHONE PORTABLE MINI JFD	02/06/22 L 33,33	728,00		140,88	140,88	587,12
000000227	PC MAC WC	19/09/22 L 33,33	1 249,17		117,98	117,98	1 131,19
Total du compte 21830000			44 784,44	33 107,26	4 797,42	37 904,68	6 879,76

21840000 MOBILIER

000000062	BUREAUX PLATEAU RECTANGULAIRE	27/02/92 L 10,00	1 095,55	1 095,55		1 095,55	
000000065	BUREAU SECRETARIAT	27/02/92 L 10,00	295,58	295,58		295,58	
000000066	BLOC 2 TIROIRS NOIR	27/02/92 L 10,00	345,32	345,32		345,32	
000000067	FAUTEUIL BUREAU CUIR NOIR	27/02/92 L 10,00	1 378,99	1 378,99		1 378,99	
000000068	TABLE REUNION	27/02/92 L 10,00	308,31	308,31		308,31	
000000069	FAUTEUIL TISSU NOIR	27/02/92 L 10,00	195,51	195,51		195,51	
000000070	FAUTEUIL CUIR NOIR	27/02/92 L 10,00	919,71	919,71		919,71	
000000071	MEUBLE BIBLIOTHEQUE	27/02/92 L 10,00	334,34	334,34		334,34	
000000072	HALOGENE NOIR VENUS	27/02/92 L 10,00	135,35	135,35		135,35	
000000074	ETAGERE NOIRE ALTONA	27/02/92 L 10,00	160,80	160,80		160,80	

Liste simplifiée des immob.

Report 21840000 MOBILIER

Code	Désignation	Date acq. M T	Valeur Achat	Cumul antérieur	Dot. exercice	Cumul	VNC
000000079	BUREAU JULIEN	21/06/99 L 10,00	579,31	579,31		579,31	
000000080	FAUTEUIL DE BUREAU NOIR	04/08/99 L 10,00	503,12	503,12		503,12	
000000082	BUREAU JAZZ	03/01/00 L 10,00	609,80	609,80		609,80	
000000087	TABLE BUREAU H77P83L90	19/12/00 L 10,00	225,01	225,01		225,01	
000000093	ARMOIRE JFD	28/04/03 L 10,00	499,00	499,00		499,00	
000000094	ARMOIRES JFD	12/05/03 L 10,00	1 497,00	1 497,00		1 497,00	
000000095	FAUTEUIL ISABELLE C	21/10/03 L 10,00	495,00	495,00		495,00	
000000096	ARMOIRE MBLOC RDX 12x42x198	19/01/04 L 10,00	1 116,00	1 116,00		1 116,00	
000000097	TABLE ELT DEP 150	20/01/04 L 10,00	620,00	620,00		620,00	
000000098	TABLE ELT SUIV 150	20/01/04 L 10,00	560,00	560,00		560,00	
000000099	TABLE ELT SUIV 100	20/01/04 L 10,00	210,00	210,00		210,00	
000000100	BANQUE D'ACCEUIL MERISIER	28/01/04 L 10,00	5 982,11	5 982,11		5 982,11	
000000102	SIEGES OPERATEURS	28/01/04 L 10,00	598,12	598,12		598,12	
000000101	BANQUE D'ACCEUIL CPLT	12/02/04 L 10,00	391,87	391,87		391,87	
000000103	ARMOIRES H200xL120	22/01/07 L 10,00	783,06	783,06		783,06	
000000104	TABLE DE REUNION	29/03/07 L 10,00	10 340,00	10 340,00		10 340,00	
000000105	BUREAUX 2000x1100	20/11/07 L 10,00	9 656,00	9 656,00		9 656,00	
000000106	BUREAUX 2400x1200	20/11/07 L 10,00	4 292,00	4 292,00		4 292,00	
000000107	CAISSONS A ROULETTE	20/11/07 L 10,00	6 071,00	6 071,00		6 071,00	
000000108	FAUTEUILS "POLLOK" KNOLL CUIR NOIR	11/12/07 L 10,00	5 338,00	5 338,00		5 338,00	
000000109	FAUTEUILS UNA ACCOUDOIRS CUIR NOIR	11/12/07 L 10,00	2 995,61	2 995,61		2 995,61	
000000110	FAUT. HAUT DOSSIER ACCOUD CUIR NOIR	31/01/08 L 10,00	2 995,61	2 995,61		2 995,61	
000000111	FAUTEUILS DE BUREAU CUIR NOIR	25/02/08 L 10,00	1 273,24	1 273,24		1 273,24	
000000112	SIEGES VISITEURS CUIR NOIR	25/02/08 L 10,00	8 692,98	8 692,98		8 692,98	
000000113	FAUTEUILS BAS CUIR NOIR	25/02/08 L 10,00	2 541,97	2 541,97		2 541,97	
000000114	BOUT DE CANAPE	25/02/08 L 10,00	369,49	369,49		369,49	
000000115	FAUT. HAUT DOSSIER ACCOUD CUIR NOIR	22/04/08 L 10,00	1 997,07	1 997,07		1 997,07	
000000117	FAUTEUIL UNA CUIR NOIR JULIETTE	05/10/09 L 10,00	998,53	998,53		998,53	
000000119	FAUTEUILS UNA CUIR NOIR (x3)	07/04/11 L 10,00	3 178,08	3 178,08		3 178,08	
000000121	BUREAUX MDF ANTHRACITE (x2)	09/06/11 L 10,00	3 157,20	3 157,20		3 157,20	
000000120	FAUTEUILS UNA CUIR NOIR+ACCOUD (x3)	21/06/11 L 10,00	3 371,24	3 371,24		3 371,24	
000000126	ARMOIRE RIDEAUX H105 L80	08/12/16 L 10,00	420,00	212,68	42,00	254,68	165,32
Total du compte 21840000			87 526,88	87 319,56	42,00	87 361,56	165,32

26100000 TITRES DE PARTICIPATION

000000130	ECOLE VALENTIN 630 PARTS VN 1	01/01/17 N	630,00			630,00	
000000133	PARC VERGERS 297 PARTS VN 2	01/01/17 N	594,00			594,00	
000000134	BREZILLET 79 PARTS VN 10	01/01/17 N	7 900,00			7 900,00	
000000144	RACHAT 360 P PERSAN A SND	01/01/17 N	360,00			360,00	
000000146	RACHAT 360 P PUSEY A SND	01/01/17 N	360,00			360,00	
000000147	RACHAT 360 P LE PRIEURE A SND	01/01/17 N	360,00			360,00	
000000149	RACHAT 360 PARTS ZAC MARMOUTIER	01/01/17 N	360,00			360,00	
000000152	PONTOILE 630 PARTS VN 1	01/01/17 N	630,00			630,00	
000000153	LE PRIEURE 630 PARTS VN 1	01/01/17 N	630,00			630,00	
000000157	PERSAN 630 PARTS VN 1	01/01/17 N	630,00			630,00	
000000159	RACHAT 170 PARTS SOPIC OUEST VN 10	01/01/17 N	1 700,00			1 700,00	
000000160	SOPIC OUEST 630 PARTS VN 10	01/01/17 N	6 300,00			6 300,00	
000000167	PUSEY 630 PARTS VN 1	01/01/17 N	630,00			630,00	
000000168	ZAC MARMOUTIER 630 PARTS VN 1	01/01/17 N	630,00			630,00	
000000171	EPAILLE RETAIL 990 PARTS VN 1	01/01/17 N	990,00			990,00	
000000206	990 PARTS MONTI BUREAUX	09/01/20 N	990,00			990,00	

Liste simplifiée des immob.

Report 26100000 TITRES DE PARTICIPATION

Code	Désignation	Date acq. M T	Valeur Achat	Cumul antérieur	Dot. exercice	Cumul	VNC
000000207	990 PARTS ETOILE MONTI	09/01/20 N	990,00				990,00
000000221	990 PARTS LE RAQUET 2 SNC	15/09/21 N	340,00				340,00
000000222	1 PART MORLAIX SNC	05/10/21 N	1,00				1,00
000000223	499 ACTIONS PERSAN 2 SAS	25/11/21 N	499,00				499,00
000000224	277 PARTS DE L'AGORA SAS	10/12/21 N	4 432,00				4 432,00
000000225	TITRES DE L'AGORA	10/12/21 N	4 518 978,00				4 518 978,00
000000228	AUG K PERSAN	02/01/22 N	19 000,00				19 000,00
000000229	APPORT CAPITAL HURBAN PARTNERS	08/03/22 N	340,00				340,00
000000230	AUG K PERSAN	31/03/22 N	49 401,00				49 401,00
Total du compte 26100000			4 617 675,00				4 617 675,00

27500000 DEPOTS ET CAUT VERSES

000000173	SANEF DG BADGE 8 CAPPEL	01/01/17 N	30,00				30,00
000000174	SANEF DG BADGE 9 CASTEL	01/01/17 N	30,00				30,00
000000175	SANEF DG BADGE 10 SIROT	01/01/17 N	30,00				30,00
000000176	SANEF DG BADGE 11 QUINO	01/01/17 N	30,00				30,00
000000177	SANEF DG BADGE 12 NOIRO	01/01/17 N	20,10				20,10
000000178	SANEF DG BADGE 13 LESBEL	01/01/17 N	20,10				20,10
000000179	SANEF DG BADGE 14 SAVOYE	01/01/17 N	20,10				20,10
000000180	SEMPAT DG BUREAU BELFORT PQ	01/01/17 N	1 540,00				1 540,00
000000181	SANEF DG BADGE 16 DELAUSTRE	01/01/17 N	30,00				30,00
000000186	TANDEM DG	22/10/18 N	1 565,41				1 565,41
000000232	DE L'AGORA GAGE LOMME	02/01/22 N	500 000,00				500 000,00
Total du compte 27500000			503 315,71				503 315,71

Total de la liste simplifiée

5 348 192,71

170 416,06

10 680,28

181 096,34

5 167 096,37

Répartition des dotations économiques

10 680,28

linéaire

dégressif

variable

COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Compte de résultat

Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue	11 235 561	100,00	6 959 949	100,00	4 275 612	61,43
Production stockée	-3 837 864	-34,16	1 666 600	23,95	-5 504 465	-330,28
Subventions d'exploitation						
Autres produits	127 738	1,14	874 936	12,57	-747 198	-85,40
Total	7 525 435	66,98	9 501 486	136,52	-1 976 050	-20,80
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.	-24 875	-0,22	1 285 182	18,47	-1 310 057	-101,94
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	3 810 464	33,91	6 599 760	94,82	-2 789 296	-42,26
Total	3 785 589	33,69	7 884 942	113,29	-4 099 353	-51,99
MARGE SUR M/SES & MAT	3 739 846	33,29	1 616 543	23,23	2 123 303	131,35
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	64 490	0,57	93 444	1,34	-28 954	-30,99
Salaires et Traitements	794 503	7,07	819 735	11,78	-25 232	-3,08
Charges sociales	502 839	4,48	604 819	8,69	-101 979	-16,86
Amortissements et provisions	197 648	1,76	82 528	1,19	115 121	139,49
Autres charges	16 381	0,15	685 864	9,85	-669 483	-97,61
Total	1 575 861	14,03	2 286 389	32,85	-710 528	-31,08
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 163 985	19,26	-669 846	-9,62	2 833 831	-423,06
Produits financiers	282 799	2,52	56 093	0,81	226 706	404,16
Charges financières	27 831	0,25	207 659	2,98	-179 829	-86,60
Résultat financier	254 969	2,27	-151 566	-2,18	406 535	-268,22
Opérations en commun	1 422 849	12,66	220 233	3,16	1 202 617	546,07
RESULTAT COURANT	3 841 803	34,19	-601 179	-8,64	4 442 982	-739,04
Produits exceptionnels	2 663	0,02	18 628 195	267,65	-18 625 532	-99,99
Charges exceptionnelles	7 402	0,07	16 405 423	235,71	-16 398 021	-99,95
Résultat exceptionnel	-4 739	-0,04	2 222 772	31,94	-2 227 511	-100,21
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	974 565	8,67	441 777	6,35	532 788	120,60
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 862 499	25,48	1 179 816	16,95	1 682 683	142,62

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Production vendue						
70100000 - VENTE DE TERRAIN AVEC	8 814 612	78,45	5 184 902	74,50	3 629 709	70,01
70200000 - TRAVAUX SUPPLEMENTAI	5 647	0,05	5 647	0,08		
70600000 - PRESTATIONS DE SERVICE	2 016 990	17,95	1 027 964	14,77	989 026	96,21
70661000 - HONO DE AMO	262 751	2,34	229 961	3,30	32 790	14,26
70800000 - PRODUITS DES ACTIVITÉS	1 249	0,01	1 236	0,02	12	1,00
70830000 - REFACTORATIONS	134 164	1,19	408 267	5,87	-274 104	-67,14
70880000 - AUTRES PRODUITS D'ACTI	149		101 971	1,47	-101 822	-99,85
	11 235 561	100,00	6 959 949	100,00	4 275 612	61,43
Production stockée						
71300000 - VARIATION DES STOCKS	-3 837 864	-34,16	1 666 600	23,95	-5 504 465	-330,28
	-3 837 864	-34,16	1 666 600	23,95	-5 504 465	-330,28
Autres produits						
75800000 - PRODUITS DIVERS DE GES	94 179	0,84	29 844	0,43	64 336	215,58
78150000 - REPRIS.S/PROVIS.RISQUE			805 583	11,57	-805 583	-100,00
79100000 - TRANSFERT DE CHARGES	33 559	0,30	39 510	0,57	-5 951	-15,06
	127 738	1,14	874 936	12,57	-747 198	-85,40
Total	7 525 435	66,98	9 501 486	136,52	-1 976 050	-20,80
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de m.p & aut.approv.						
60110000 - ACHAT TERRAIN AVEC TVA			1 130 449	16,24	-1 130 449	-100,00
60110500 - TLE ARCHEO EGOUT	-24 875	-0,22	154 733	2,22	-179 608	-116,08
	-24 875	-0,22	1 285 182	18,47	-1 310 057	-101,94
Autres achats & charges externes						
60520000 - FRAIS BRANCHEMENT	27 479	0,24	45 848	0,66	-18 369	-40,06
60540000 - TRAVAUX V.R.D.	523 215	4,66	1 100 648	15,81	-577 434	-52,46
60550000 - TRAVAUX	1 842 845	16,40	3 911 224	56,20	-2 068 379	-52,88
60610000 - FOURNITURES NON STOC	8 283	0,07	11 181	0,16	-2 898	-25,92
60612000 - FOURNITURES EAU			139		-139	-100,00
60630000 - PETIT EQUIPEMENT	562	0,01	1 452	0,02	-890	-61,30
60640000 - FOURNITURES ADMINISTR	4 201	0,04	4 254	0,06	-53	-1,25
60680000 - AUTRES MATIERS ET FOU	18 707	0,17	15 373	0,22	3 335	21,69
61220000 - CREDIT BAIL MOBILIER			30 742	0,44	-30 742	-100,00
61300000 - LOCATION	91 748	0,82	134 371	1,93	-42 622	-31,72
61320000 - LOCATION IMMOBILIERE	95 066	0,85	77 561	1,11	17 504	22,57
61350000 - LOCATION MOBILIERE	900	0,01	1 125	0,02	-225	-20,00
61400000 - CHARGES LOCATIVES	8 120	0,07	4 494	0,06	3 626	80,67
61500000 - ENTRETIEN ET REPARATIO	6 100	0,05	9 965	0,14	-3 865	-38,79
61520000 - TRAVAUX SUR BIEN IMMOB	15 131	0,13	28 586	0,41	-13 456	-47,07
61560000 - MAINTENANCE	28 074	0,25	25 215	0,36	2 859	11,34
61600000 - PRIMES D'ASSURANCES	59 587	0,53	63 969	0,92	-4 382	-6,85
61610000 - ASSURANCES MULTIRISQU			22 700	0,33	-22 700	-100,00
61800000 - DIVERS	1 297	0,01	986	0,01	310	31,49
61810000 - DOCUMENTATION GENERA	5 303	0,05	3 977	0,06	1 326	33,34
61830000 - DOCUMENTATION TECHNI	3 794	0,03	3 556	0,05	238	6,70
62260000 - HONORAIRES	903 025	8,04	756 754	10,87	146 272	19,33
62270000 - FRAIS D'ACTES ET DE CON	47 733	0,42	111 949	1,61	-64 216	-57,36
62300000 - PUBLICITE	15 097	0,13	28 223	0,41	-13 126	-46,51
62310000 - ANNONCES ET INSERTION	6 014	0,05	8 004	0,11	-1 990	-24,86
62330000 - COMMUNICATION	1 403	0,01	2 672	0,04	-1 270	-47,51

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
62340000 - CADEAUX A LA CLIENTELE	3 795	0,03	6 767	0,10	-2 972	-43,92
62380000 - DIVERS, DONS, POURBOIR	1 400	0,01	1 558	0,02	-158	-10,14
62510000 - VOYAGES ET DEPLACEMENTS	19 730	0,18	24 824	0,36	-5 094	-20,52
62520000 - INDEMNITES KMS	13 663	0,12	15 168	0,22	-1 505	-9,92
62560000 - MISSIONS	11 604	0,10	11 929	0,17	-325	-2,73
62570000 - RECEPTIONS	21 069	0,19	16 346	0,23	4 723	28,90
62600000 - FRAIS POSTAUX ET DE TEL	958	0,01	844	0,01	114	13,51
62600100 - CHRONOPOST	172		176		-4	-2,15
62600200 - COURRIER	5 156	0,05	5 046	0,07	110	2,18
62610000 - TÉLÉPHONE	11 919	0,11	12 402	0,18	-483	-3,89
62780000 - AUTRES FRAIS ET COMMIS	3 701	0,03	96 511	1,39	-92 810	-96,16
62800000 - DIVERS	3 613	0,03	3 222	0,05	391	12,14
	3 810 464	33,91	6 599 760	94,82	-2 789 296	-42,26
Total	3 785 589	33,69	7 884 942	113,29	-4 099 353	-51,99
MARGE SUR M/S&S & MAT	3 739 846	33,29	1 616 543	23,23	2 123 303	131,35
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.						
63110000 - TAXE SUR LES SALAIRES	-8 840	-0,08	35 735	0,51	-44 576	-124,74
63120000 - TAXE D'APPRENTISSAGE	6 075	0,05	5 985	0,09	90	1,50
63130000 - FORMATION PROFESSION	4 649	0,04	4 924	0,07	-275	-5,59
63511000 - CET	34 592	0,31	7 807	0,11	26 785	343,09
63512000 - TAXES FONCIERES	20 688	0,18	22 597	0,32	-1 909	-8,45
63514000 - TAXES SUR LES VEHICULE	3 711	0,03	6 054	0,09	-2 343	-38,70
63520000 - TVA NON RÉCUPÉRABLES	3 555	0,03			3 555	
63541000 - DROITS DE MUTATION			10 341	0,15	-10 341	-100,00
63780000 - TAXES DIVERSES	60				60	
	64 490	0,57	93 444	1,34	-28 954	-30,99
Salaires et Traitements						
64110000 - SALAIRES	580 848	5,17	592 816	8,52	-11 969	-2,02
64120000 - CONGES PAYES	-64 685	-0,58	-49 709	-0,71	-14 976	30,13
64130000 - PRIMES ET GRATIFICATION	200 709	1,79	209 099	3,00	-8 389	-4,01
64140000 - INDEMNITES ET AVANTAG	48 559	0,43	38 066	0,55	10 493	27,56
64185000 - PROV PRIME PARTICIPATI	29 072	0,26	29 463	0,42	-391	-1,33
	794 503	7,07	819 735	11,78	-25 232	-3,08
Charges sociales						
64510000 - COTISATION A L'URSSAF	188 569	1,68	206 345	2,96	-17 776	-8,61
64520000 - COTISATIONS AUX MUTUE	18 995	0,17	33 541	0,48	-14 547	-43,37
64530000 - COTISATIONS AUX CAISSE	90 359	0,80	88 160	1,27	2 199	2,49
64540000 - COTISATIONS AUX ASSEDI	13 041	0,12	16 733	0,24	-3 692	-22,07
64560000 - CAISSE CONGES PAYES	100 403	0,89	118 241	1,70	-17 838	-15,09
64580000 - PROBTP	13 760	0,12	703	0,01	13 057	NS
64581000 - AXA	56 880	0,51	59 313	0,85	-2 432	-4,10
64585000 - PROV CHG/PRIME PART	20 351	0,18	18 322	0,26	2 029	11,07
64710000 - PRESTATIONS DIRECTES			-17 887	-0,26	17 887	-100,00
64750000 - MEDECINE DU TRAVAIL, PH	482		554	0,01	-73	-13,10
64800000 - AUTRES CHARGES DE PER			80 794	1,16	-80 794	-100,00
	502 839	4,48	604 819	8,69	-101 979	-16,86
Amortissements et provisions						
68111000 - DOT. AMORT. IMMOB INCO			639	0,01	-639	-100,00
68112000 - DOT. AMORT. IMMOB CORP	10 875	0,10	8 889	0,13	1 987	22,35

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
68150000 - DOT. PROV. RISQUES & CH			73 000	1,05	-73 000	-100,00
68173000 - DOT PROV DEPRECIATION	186 773	1,66			186 773	
	197 648	1,76	82 528	1,19	115 121	139,49
Autres charges						
65800000 - CHARGES DIVERSES DE G	16 381	0,15	685 864	9,85	-669 483	-97,61
	16 381	0,15	685 864	9,85	-669 483	-97,61
Total	1 575 861	14,03	2 286 389	32,85	-710 528	-31,08
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 163 985	19,26	-669 846	-9,62	2 833 831	-423,06
Produits financiers						
76210000 - REVENUS DES TITRES IMM	282 799	2,52	16 567	0,24	266 232	NS
76800000 - AUTRES PRODUITS FINAN			9 615	0,14	-9 615	-100,00
78650000 - REPRIS.S/PROV.RISQUES			26 101	0,38	-26 101	-100,00
78662000 - REPRIS.S/PROV.PROD FIN			3 811	0,05	-3 811	-100,00
	282 799	2,52	56 093	0,81	226 706	404,16
Charges financières						
66110000 - INTERETS DES EMPRUNTS			193 238	2,78	-193 238	-100,00
66117000 - INTÉRÊTS SUR DETTES PA	27 831	0,25			27 831	
66160000 - INT BANC /OP DE FINANCE			14 422	0,21	-14 422	-100,00
	27 831	0,25	207 659	2,98	-179 829	-86,60
Résultat financier	254 969	2,27	-151 566	-2,18	406 535	-268,22
Opérations en commun						
65500000 - QUOTE PART RÉSULTATS	-129				-129	
65510000 - QUOTE-PART DE BENEFIC	-232 793	-2,07	-79 304	-1,14	-153 489	193,55
75500000 - QUOTE PART DES RESULT	1 655 771	14,74	299 536	4,30	1 356 234	452,78
	1 422 849	12,66	220 233	3,16	1 202 617	546,07
RESULTAT COURANT	3 841 803	34,19	-601 179	-8,64	4 442 982	-739,04
Produits exceptionnels						
77100000 - PRODUITS EXCEPT. S/OPÉ	2 013	0,02			2 013	
77500000 - PRODUITS CESSIONS ÉLÉ			18 500 000	265,81	-18 500 000	-100,00
77560000 - PDT CESS IMMO FINANCIÉ	650	0,01			650	
77880000 - PRODUITS EXCEPTIONNEL			128 195	1,84	-128 195	-100,00
	2 663	0,02	18 628 195	267,65	-18 625 532	-99,99
Charges exceptionnelles						
67100000 - CHARGES EXCEPTION. S/O			880 147	12,65	-880 147	-100,00
67120000 - PENALITES ET AMENDES	6 722	0,06			6 722	
67500000 - VALEURS COMPT. ÉLÉMEN			15 398 545	221,25	-15 398 545	-100,00
67560000 - VNC IMMOBILISATION FINA	680	0,01	11 731	0,17	-11 051	-94,20
68750000 - DOT. PROV. RISQUES ET C			115 000	1,65	-115 000	-100,00
	7 402	0,07	16 405 423	235,71	-16 398 021	-99,95
Résultat exceptionnel	-4 739	-0,04	2 222 772	31,94	-2 227 511	-100,21
Impôts sur les bénéfices						
69810000 - INTÉGRATION FISCALE - C	974 925	8,68	442 377	6,36	532 548	120,38
69980000 - CREDIT IMPOT MECENAT	-360		-600	-0,01	240	-40,00
	974 565	8,67	441 777	6,35	532 788	120,60
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 862 499	25,48	1 179 816	16,95	1 682 683	142,62

Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SAS HURBAN DEVELOPPEMENT relatifs à l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les comptes annuels ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	26 412 276
Chiffre d'affaires	11 235 561
Résultat net comptable (Bénéfice)	2 862 499

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à LILLE

Le 12/05/2023

HERVE PANNECOUCKE
EXPERT COMPTABLE

COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe

Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	x		
- Faits caractéristiques		x	
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations	x		
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial		x	
- Intérêts immobilisés		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille		x	
- Liste des filiales	x		
- Détail des amortissements		x	
- Tests de dépréciation des immobilisations		x	
- Informations sur les stocks	x		
- Etat des échéances des créances	x		
- Produits à recevoir	(Détail)		
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Dépréciation des immobilisations		x	
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières		x	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Composition du capital social	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent	x		
- Tableau de variation des capitaux propres	x		
- Provisions réglementées		x	
- Provisions pour risques et charges	x		
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des sûretés réelles		x	
- Charges à payer	(Détail)		
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
- Actions propres		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance	(Détail)		
- Produits constatés d'avance		x	

Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Ventilation du chiffre d'affaires net	x		
- Contrats à long terme		x	
- Frais accessoires d'achat		x	
- Informations sur les honoraires des commissaires aux comptes		x	
- Eléments imputables à un autre exercice		x	
- Opérations faites en commun		x	
- Résultat financier	x		
- Transferts de charges d'exploitation et financières	x		
- Transactions avec des parties liées		x	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
- Eléments exceptionnels	x		
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Base de l'impôt sur les sociétés	x		
- Impact des évaluations fiscales dérogatoires	x		
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	x		
- Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes		x	
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôt		x	
- Intégration fiscale : Identité de la société tête de groupe	x		
- Evénements postérieurs à la clôture		x	
- Informations sur transactions effectuées sur les marchés de produits dérivés		x	
- Effectifs	x		
- Compte Personnel de Formation (C.P.F)		x	
- Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
- Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		x	
- Identité de la société mère consolidant les comptes de la société		x	
- Engagements financiers donnés	x		
- Autres opérations non inscrites au bilan		x	
- Engagements financiers reçus		x	
- Crédit-bail		x	
- Engagement de retraite	x		
- CICE		x	
- Aspects environnementaux		x	
- Tableau des cinq derniers exercices		x	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS HURBAN DEVELOPPEMENT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 26 412 276 euros

et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 2 862 499 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 03/05/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels au 31/12/2022 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France et en conformité avec le règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif à la réécriture du plan comptable général ainsi que les règlements ultérieurs venant le modifier;

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les comptes ont été établis selon les mêmes règles et les mêmes méthodes que celles de l'exercice précédent.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières, hors titres de participations, comprennent les créances rattachées à des participations, prêts, dépôts et cautionnements versés.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La quote-part de résultat auprès des sociétés émanent selon le cas, soit des clauses de remontée automatique mentionnées dans les statuts, soit des décisions prises par l'assemblée générale.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non

Règles et méthodes comptables

décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

En-cours de production de bien :

Les en-cours de productions de biens (produits en cours) sont évalués au coût de production comprenant les éléments suivants :

- L'acquisition des terrains,
- Les travaux d'aménagement et de construction,
- Les études d'urbanisme,
- Les études préalables qui sont stockées si la réalisation est probable,
- Les coûts de maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- Les frais commerciaux affectables,
- Les frais de vente aux investisseurs,
- Les frais financiers affectés aux opérations.

Les stocks font l'objet d'une dépréciation dès lors que les pertes prévisionnelles éventuelles sont estimées pour ces chantiers.

Opérations à long terme

La prise en compte de la marge sur affaires s'effectue selon la méthode de l'achèvement :

-La facturation est enregistrée en totalité en Produits Constatés d'Avance (PCA) à compter de la signature du contrat jusqu'à la livraison du chantier,

-Les charges sont provisionnées (factures non parvenues) dès la signature des contrats de sous-traitance puis stockées jusqu'à la livraison du chantier,

Règles et méthodes comptables

-A la livraison du chantier, toute la marge est libérée en compte de résultat par le jeu des extournes de PCA et de stocks.

Créances clients et autres créances

Les autres créances comprennent principalement les créances sur les filiales. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence, sauf lorsque les perspectives à court terme permettent d'anticiper un retour de l'activité à un niveau de rentabilité.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées à chaque clôture et font l'objet d'une reprise lors de l'utilisation (comptabilisation des charges correspondantes) ou de la disparition du risque initialement identifié.

Les pertes prévisionnelles sur affaires en cours non couvertes intégralement par la dépréciation des stocks, sont provisionnées dès qu'elles sont identifiées.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe. L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,77 %
- Taux de charges sociales : 50 %
- Taux de croissance des salaires : 3 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : Faible
- Table de taux de mortalité : TH 00-02
- Convention collective applicable : Bâtiment

Le montant de cet engagement est estimé à 371 KE. Il est totalement externalisé pour 372 KE.

Règles et méthodes comptables

Prise en compte des opérations faites en commun

Les résultats des sociétés transparentes fiscalement sont comptabilisés en compte 755 ou 655.

-Résultats des SNC clôturant au 31/12 : ces sociétés disposent dans leurs statuts d'une clause de remontée automatique des résultats : ce sont donc les résultats de l'année en-cours qui remontent dans les comptes de la société.

Montants global, par catégorie, des rémunérations des membres des organes d'administration

Cette information est non fournie car elle permettait d'identifier la situation d'un membre déterminé de ces organes.

Engagement hors bilan

Des garanties financières d'achèvement sont délivrées par les établissements financiers, opération par opération, au profit des clients dans le cadre de leur acquisition. En contre garantie, la société accorde aux établissements financiers la cession de la créance détenue sur le client, une promesse d'affectation hypothécaire et un engagement de non-cession de parts.

La société communique trimestriellement un point d'achèvement des travaux aux établissements financiers pour la réduction de leurs engagements.

Dans le cadre d'opération de vente en bloc, aucun engagement hors bilan n'est valorisé, la GFA obtenue étant intégralement couverte par les promesses de contre garantie.

Dans le cas d'une commercialisation moins avancée, un engagement reçu peut-être valorisé correspondant au risque commercial, existant à la date de clôture, pris par l'établissement financier.

Honoraires

Le montant des honoraires 2022 de commissariat aux comptes s'élève à 18 000€ HT pour le cabinet PKF ARSILON.

Faits marquants de l'exercice

Concernant les conséquences liées à la situation en UKRAINE, à la date d'établissement de nos comptes, nous ne sommes pas en mesure de chiffrer précisément l'impact de ces crises sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entité au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Règles et méthodes comptables

La guerre en UKRAINE ne devrait pas avoir d'impact majeur direct sur l'entreprise.

Des effets de bord existent déjà au travers de l'inflation des matières premières occasionnée par la guerre, et de la crise de l'énergie.

Dans un contexte évolutif de la situation en UKRAINE, nous estimons que la poursuite de l'exploitation de notre société n'es pas remise en cause.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	29 988			29 988
Immobilisations incorporelles	29 988			29 988
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 049			4 049
- Installations générales, agencements aménagements divers	52 642			52 642
- Matériel de transport	8 211			8 211
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	153 585	1 977	23 251	132 311
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	218 487	1 977	23 251	197 214
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	4 849 150	1 724 512	300 216	6 273 446
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	3 316	500 000		503 316
Immobilisations financières	4 852 466	2 224 512	300 216	6 776 761
ACTIF IMMOBILISE	5 100 942	2 226 489	323 467	7 003 963

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		1 977	2 224 512	2 226 489
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		1 977	2 224 512	2 226 489
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		23 251	300 216	323 467
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		23 251	300 216	323 467

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SNC EPAVILLE RETAIL 59910 BONDUES	1 000	12 696	99,00	12 696
SNC LE PRIEURE 59910 BONDUES	1 000	-227 730	99,00	-227 730
SARL HURBAN OUEST 59910 BONDUES	10 000	1 861 881	80,00	23 644
SNC ETOILE MONTI 59910 BONDUES	1 000	775 957	99,00	775 957
SNC ZAC MARMOUTIER 59910 BONDUES	1 000	501 308	99,00	501 308
SARL DE BREZILLET 59910 BONDUES	8 000	68 572	98,75	44 281
SNC MONTI BUREAUX 59910 BONDUES	1 000	-445	99,00	-445
SNC PONTOILE 59910 BONDUES	1 000	-2 944	63,00	-2 944
SNC PUSEY 59910 BONDUES	1 000	-2 023	99,00	-2 023
SNC LE PARC DES VERGERS 59910 BONDUES	600	379 198	99,00	379 198
SNC ECOLE VALENTIN 59910 BONDUES	1 000	-900	63,00	-900
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SAS DE L'AGORA 59910 BONDUES	12 432	7 442 357	35,65	481 168
LE RAQUET 2 59910 BOUDUES	1 000		34,00	
SNC PERSAN 75009 PARIS	100 000	-598 877	20,00	-929 471
SAS PERSAN 2 75009 PARIS	100 000		49,90	-453 027
HURBAN PARTNERS 59910 BONDUES	1 000		34,00	40 306

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	29 988			29 988
Immobilisations incorporelles	29 988			29 988
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 640	210		2 850
- Installations générales, agencements aménagements divers	17 170	3 988		21 158
- Matériel de transport	192	1 642		1 834
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	143 482	4 839	11 700	125 266
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	163 483	10 680	11 700	151 108
ACTIF IMMOBILISE	193 471	10 680	11 700	181 096

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 11 243 501 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	1 655 771		1 655 771
Prêts			
Autres	503 316		503 316
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	618 116	618 116	
Autres	8 464 117	8 464 117	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	2 182	2 182	
Total	11 243 501	9 084 414	2 159 086
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CHARGES SOCIALES - PRODUITS À RECEV	439
Total	439

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 150 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 150,00 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 22/06/2022.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	1 179 816
Prélèvements sur les réserves	2 076 907
Total des origines	3 256 723
Affectations aux réserves	
Distributions	3 256 723
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	3 256 723

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2022	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2022
Capital	150 000				150 000
Réserve légale	15 000				15 000
Réserves générales	22 805 311	-2 076 907		2 076 907	20 728 404
Résultat de l'exercice	1 179 816	-1 179 816	2 862 499	1 179 816	2 862 499
Dividendes		3 256 723			
Total Capitaux Propres	24 150 127		2 862 499	3 256 723	23 755 902

Provisions

Tableau des provisions

	Montant au début d'ex.	Augmentation Dotations ex.	Diminutions : Reprises ex.	Montant fin exercice
Provisions réglementées				
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations except. 30%				
Implantations étrangères avant 01/01/92				
Implantations étrangères après 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Provisions réglementées Total I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	308 000			308 000
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pr charges soc et fisc sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges				
Provisions risques et charges Total II	308 000			308 000

Notes sur le bilan

	Montant au début d'ex.	Augmentation Dotations ex.	Diminutions : Reprises ex.	Montant fin exercice
Dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en- cours	866 863	186 773		1 053 636
Sur comptes clients				
Autres dépréciations	2 605			2 605
Dépréciations Total III	869 468	186 773		1 056 241
TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 177 468	186 773		1 364 241
Dotations et reprises d'exploitation		186 773		
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : dépréciations de l'exercice				

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 348 373 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	230 317	230 317		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	569 965	569 965		
Dettes fiscales et sociales	571 051	571 051		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	977 040	977 040		
Produits constatés d'avance				
Total	2 348 373	2 348 373		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	247 290
PERSONNEL NDF	5 136
PERSONNEL PART DUES	128 535
AUTRES CHARGES A PAYER PRIME PART	89 975
AUTRES CHARGES À PAYER	32 074
Total	503 011

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	2 182		
Total	2 182		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	8 814 612		8 814 612
Ventes de produits intermédiaires	5 647		5 647
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	2 279 741		2 279 741
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	135 562		135 562
TOTAL	11 235 561		11 235 561

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

	31/12/2022	31/12/2021
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	282 799	16 567
Autres intérêts et produits assimilés		9 615
Reprises sur provisions et transferts de charge		29 912
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	282 799	56 093
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	27 831	207 659
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	27 831	207 659
Résultat financier	254 969	-151 566

Notes sur le compte de résultat

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
79100000 - TRANSFERT DE CHARGES	33 559	
	33 559	
Total	33 559	

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	6 722	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	680	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 013
Produits des cessions d'éléments d'actif		650
TOTAL	7 402	2 663

Notes sur le compte de résultat

Résultat et impôts sur les bénéfices

	Montant
Base de calcul de l'impôt	
Taux Normal - 25 %	3 872 260
Taux Réduit - 15 %	
Plus-Values à LT - 15 %	
Concession de licences - 10 %	
Contribution locative - 2,5 %	
Crédits d'impôt	
Compétitivité Emploi	
Crédit recherche	
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	
Autres imputations	

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	2 862 499
+ Impôts sur les bénéfices	974 565
+ Supplément d'impôt lié aux distributions	
- Créances d'impôt sur les bénéfices	
Résultat avant impôt	3 837 064
Variation des provisions réglementées	
Provision pour investissements	
Provision pour hausse des prix	
Amortissements dérogatoires	
Provisions fiscales	
Autres provisions réglementées	
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	3 837 064

Notes sur le compte de résultat

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat après impôt
+ Résultat courant	3 841 803	974 565	2 867 238
+ Résultat exceptionnel	-4 739		-4 739
- Participations des salariés			
- Crédits d'impôt			
Résultat comptable	3 837 064	974 565	2 862 499

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2020, la société SAS HURBAN DEVELOPPEMENT est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS HURBAN FINANCE, 494 avenue du Général De Gaulle 59910 BONDUES.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :

- Charges de l'exercice : 974 925 euros

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 8 personnes.

	Personnel salaré
Cadres	7
Agents de maîtrise et techniciens	
Employés	1
Ouvriers	
Total	8

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
<i>TERRAIN LOMME</i>	500 000
Avals et cautions	500 000
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>LE RAQUET</i>	13 608
<i>SAINT DIZIER</i>	20 000
<i>BELLE ETOILE</i>	14 284
Autres engagements donnés	47 892
Total	547 892
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Dossier de gestion

Soldes intermédiaires

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Coût d'achats marchandises vendues						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue	11 235 561,27	100,00	6 959 948,82	100,00	4 275 612,45	61,43
Production stockée	-3 837 864,40	-34,16	1 666 600,30	23,95	-5 504 464,70	-330,28
Production immobilisée						
Cie de matières et sous-traitance	2 368 664,22	21,08	6 342 901,90	91,13	-3 974 237,68	-62,66
MARGE DE PRODUCTION	5 029 032,65	44,76	2 283 647,22	32,81	2 745 385,43	120,22
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	11 235 561,27	100,00	6 959 948,82	100,00	4 275 612,45	61,43
MARGE BRUTE GLOBALE	5 029 032,65	44,76	2 283 647,22	32,81	2 745 385,43	120,22
Autres achats et charges externes	1 416 925,12	12,61	1 542 040,49	22,16	-125 115,37	-8,11
VALEUR AJOUTEE	3 612 107,53	32,15	741 606,73	10,66	2 870 500,80	387,07
Subventions d'exploitation						
Impôts, taxes et verst assimilés	64 489,50	0,57	93 443,87	1,34	-28 954,37	-30,99
Charges de personnel	1 297 342,10	11,55	1 424 553,56	20,47	-127 211,46	-8,93
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	2 250 275,93	20,03	-776 390,70	-11,16	3 026 666,63	-389,84
Reprises s/ charges et Transferts	33 558,84	0,30	845 092,85	12,14	-811 534,01	-96,03
Autres produits	94 179,39	0,84	29 843,56	0,43	64 335,83	215,58
Dot. amortissements et provisions	197 648,46	1,76	82 527,84	1,19	115 120,62	139,49
Autres charges	16 380,78	0,15	685 863,73	9,85	-669 482,95	-97,61
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 163 984,92	19,26	-669 845,86	-9,62	2 833 830,78	-423,06
Quote part résultat en commun	1 422 849,30	12,66	220 232,78	3,16	1 202 616,52	546,07
Produits financiers	282 799,38	2,52	56 093,36	0,81	226 706,02	404,16
Charges financières	27 830,68	0,25	207 659,31	2,98	-179 828,63	-86,60
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	3 841 802,92	34,19	-601 179,03	-8,64	4 442 981,95	-739,04
Produits exceptionnels	2 663,00	0,02	18 628 195,00	267,65	-18 625 532,00	-99,99
Charges exceptionnelles	7 402,06	0,07	16 405 423,38	235,71	-16 398 021,32	-99,95
Résultat exceptionnel	-4 739,06	-0,04	2 222 771,62	31,94	-2 227 510,68	-100,21
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	974 565,00	8,67	441 777,00	6,35	532 788,00	120,60
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 862 498,86	25,48	1 179 815,59	16,95	1 682 683,27	142,62

Soldes intermédiaires Détaillé

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue						
70100000 - VENTE DE TERRAIN AVEC	8 814 611,90	78,45	5 184 902,42	74,50	3 629 709,48	70,01
70200000 - TRAVAUX SUPPLEMENTAI	5 646,75	0,05	5 646,75	0,08		
70600000 - PRESTATIONS DE SERVICE	2 016 990,28	17,95	1 027 964,47	14,77	989 025,81	96,21
70661000 - HONO DE AMO	262 750,80	2,34	229 960,60	3,30	32 790,20	14,26
70800000 - PRODUITS DES ACTIVITÉS	1 248,72	0,01	1 236,36	0,02	12,36	1,00
70830000 - REFACTORATIONS	134 163,82	1,19	408 267,36	5,87	-274 103,54	-67,14
70880000 - AUTRES PRODUITS D'ACTI	149,00		101 970,86	1,47	-101 821,86	-99,85
	11 235 561,27	100,00	6 959 948,82	100,00	4 275 612,45	61,43
Production stockée						
71300000 - VARIATION DES STOCKS	-3 837 864,40	-34,16	1 666 600,30	23,95	-5 504 464,70	-330,28
	-3 837 864,40	-34,16	1 666 600,30	23,95	-5 504 464,70	-330,28
Cie de matières et sous-traitance						
60110000 - ACHAT TERRAIN AVEC TVA			1 130 448,73	16,24	-1 130 448,73	-100,00
60110500 - TLE ARCHEO EGOUT	-24 874,59	-0,22	154 733,25	2,22	-179 607,84	-116,08
60520000 - FRAIS BRANCHEMENT	27 479,02	0,24	45 847,52	0,66	-18 368,50	-40,06
60540000 - TRAVAUX V.R.D.	523 214,78	4,66	1 100 648,30	15,81	-577 433,52	-52,46
60550000 - TRAVAUX	1 842 845,01	16,40	3 911 224,10	56,20	-2 068 379,09	-52,88
	2 368 664,22	21,08	6 342 901,90	91,13	-3 974 237,68	-62,66
MARGE DE PRODUCTION	5 029 032,65	44,76	2 283 647,22	32,81	2 745 385,43	120,22
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	11 235 561,27	100,00	6 959 948,82	100,00	4 275 612,45	61,43
MARGE BRUTE GLOBALE	5 029 032,65	44,76	2 283 647,22	32,81	2 745 385,43	120,22
Autres achats et charges externes						
60610000 - FOURNITURES NON STOC	8 282,86	0,07	11 180,57	0,16	-2 897,71	-25,92
60612000 - FOURNITURES EAU			138,63		-138,63	-100,00
60630000 - PETIT EQUIPEMENT	561,99	0,01	1 451,99	0,02	-890,00	-61,30
60640000 - FOURNITURES ADMINISTR	4 201,06	0,04	4 254,10	0,06	-53,04	-1,25
60680000 - AUTRES MATIERS ET FOU	18 707,39	0,17	15 372,66	0,22	3 334,73	21,69
61220000 - CREDIT BAIL MOBILIER			30 742,17	0,44	-30 742,17	-100,00
61300000 - LOCATION	91 748,45	0,82	134 370,63	1,93	-42 622,18	-31,72
61320000 - LOCATION IMMOBILIERE	95 065,54	0,85	77 561,31	1,11	17 504,23	22,57
61350000 - LOCATION MOBILIERE	900,00	0,01	1 125,00	0,02	-225,00	-20,00
61400000 - CHARGES LOCATIVES	8 119,60	0,07	4 494,09	0,06	3 625,51	80,67
61500000 - ENTRETIEN ET REPARATIO	6 100,34	0,05	9 965,44	0,14	-3 865,10	-38,79
61520000 - TRAVAUX SUR BIEN IMMOB	15 130,86	0,13	28 586,36	0,41	-13 455,50	-47,07
61560000 - MAINTENANCE	28 073,62	0,25	25 215,08	0,36	2 858,54	11,34
61600000 - PRIMES D'ASSURANCES	59 587,19	0,53	63 969,27	0,92	-4 382,08	-6,85
61610000 - ASSURANCES MULTIRISQU			22 699,57	0,33	-22 699,57	-100,00
61800000 - DIVERS	1 296,50	0,01	986,03	0,01	310,47	31,49
61810000 - DOCUMENTATION GENERA	5 303,19	0,05	3 977,13	0,06	1 326,06	33,34
61830000 - DOCUMENTATION TECHNI	3 794,40	0,03	3 556,00	0,05	238,40	6,70
62260000 - HONORAIRES	903 025,39	8,04	756 753,84	10,87	146 271,55	19,33
62270000 - FRAIS D'ACTES ET DE CON	47 732,89	0,42	111 949,20	1,61	-64 216,31	-57,36
62300000 - PUBLICITE	15 097,08	0,13	28 222,70	0,41	-13 125,62	-46,51
62310000 - ANNONCES ET INSERTION	6 014,00	0,05	8 003,61	0,11	-1 989,61	-24,86
62330000 - COMMUNICATION	1 402,50	0,01	2 672,00	0,04	-1 269,50	-47,51

Soldes intermédiaires Détaillé

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
62340000 - CADEAUX A LA CLIENTELE	3 794,89	0,03	6 766,75	0,10	-2 971,86	-43,92
62380000 - DIVERS, DONS, POURBOIR	1 400,00	0,01	1 558,00	0,02	-158,00	-10,14
62510000 - VOYAGES ET DEPLACEMENT	19 730,16	0,18	24 824,37	0,36	-5 094,21	-20,52
62520000 - INDEMNITES KMS	13 663,06	0,12	15 167,95	0,22	-1 504,89	-9,92
62560000 - MISSIONS	11 603,52	0,10	11 928,83	0,17	-325,31	-2,73
62570000 - RECEPTIONS	21 069,28	0,19	16 346,00	0,23	4 723,28	28,90
62600000 - FRAIS POSTAUX ET DE TEL	957,90	0,01	843,91	0,01	113,99	13,51
62600100 - CHRONOPOST	171,86		175,64		-3,78	-2,15
62600200 - COURRIER	5 156,19	0,05	5 046,30	0,07	109,89	2,18
62610000 - TÉLÉPHONE	11 919,08	0,11	12 402,09	0,18	-483,01	-3,89
62780000 - AUTRES FRAIS ET COMMIS	3 701,28	0,03	96 511,27	1,39	-92 809,99	-96,16
62800000 - DIVERS	3 613,05	0,03	3 222,00	0,05	391,05	12,14
	1 416 925,12	12,61	1 542 040,49	22,16	-125 115,37	-8,11
VALEUR AJOUTEE	3 612 107,53	32,15	741 606,73	10,66	2 870 500,80	387,07
Impôts, taxes et verst assimilés						
63110000 - TAXE SUR LES SALAIRES	-8 840,25	-0,08	35 735,25	0,51	-44 575,50	-124,74
63120000 - TAXE D'APPRENTISSAGE	6 075,09	0,05	5 985,28	0,09	89,81	1,50
63130000 - FORMATION PROFESSION	4 649,18	0,04	4 924,26	0,07	-275,08	-5,59
63511000 - CET	34 592,00	0,31	7 807,00	0,11	26 785,00	343,09
63512000 - TAXES FONCIERES	20 687,96	0,18	22 597,26	0,32	-1 909,30	-8,45
63514000 - TAXES SUR LES VEHICULE	3 711,00	0,03	6 054,00	0,09	-2 343,00	-38,70
63520000 - TVA NON RÉCUPÉRABLES	3 554,62	0,03			3 554,62	
63541000 - DROITS DE MUTATION			10 340,82	0,15	-10 340,82	-100,00
63780000 - TAXES DIVERSES	59,90				59,90	
	64 489,50	0,57	93 443,87	1,34	-28 954,37	-30,99
Charges de personnel						
64110000 - SALAIRES	580 847,76	5,17	592 816,31	8,52	-11 968,55	-2,02
64120000 - CONGES PAYES	-64 684,98	-0,58	-49 708,92	-0,71	-14 976,06	30,13
64130000 - PRIMES ET GRATIFICATION	200 709,05	1,79	209 098,54	3,00	-8 389,49	-4,01
64140000 - INDEMNITES ET AVANTAG	48 558,84	0,43	38 066,13	0,55	10 492,71	27,56
64185000 - PROV PRIME PARTICIPATI	29 072,00	0,26	29 463,00	0,42	-391,00	-1,33
64510000 - COTISATION A L'URSSAF	188 569,12	1,68	206 344,77	2,96	-17 775,65	-8,61
64520000 - COTISATIONS AUX MUTUE	18 994,75	0,17	33 541,45	0,48	-14 546,70	-43,37
64530000 - COTISATIONS AUX CAISSE	90 359,15	0,80	88 160,22	1,27	2 198,93	2,49
64540000 - COTISATIONS AUX ASSEDI	13 040,67	0,12	16 732,82	0,24	-3 692,15	-22,07
64560000 - CAISSE CONGES PAYES	100 402,92	0,89	118 240,90	1,70	-17 837,98	-15,09
64580000 - PROBTP	13 759,89	0,12	702,54	0,01	13 057,35	NS
64581000 - AXA	56 880,15	0,51	59 312,51	0,85	-2 432,36	-4,10
64585000 - PROV CHG/PRIME PART	20 351,00	0,18	18 322,10	0,26	2 028,90	11,07
64710000 - PRESTATIONS DIRECTES			-17 886,89	-0,26	17 886,89	-100,00
64750000 - MEDECINE DU TRAVAIL, PH	481,78		554,38	0,01	-72,60	-13,10
64800000 - AUTRES CHARGES DE PER			80 793,70	1,16	-80 793,70	-100,00
	1 297 342,10	11,55	1 424 553,56	20,47	-127 211,46	-8,93
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	2 250 275,93	20,03	-776 390,70	-11,16	3 026 666,63	-389,84
Reprises s/ charges et Transferts						
78150000 - REPRIS.S/PROVIS.RISQUE			805 583,00	11,57	-805 583,00	-100,00
79100000 - TRANSFERT DE CHARGES	33 558,84	0,30	39 509,85	0,57	-5 951,01	-15,06
	33 558,84	0,30	845 092,85	12,14	-811 534,01	-96,03

Soldes intermédiaires Détaillé

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
Autres produits						
75800000 - PRODUITS DIVERS DE GES	94 179,39	0,84	29 843,56	0,43	64 335,83	215,58
	94 179,39	0,84	29 843,56	0,43	64 335,83	215,58
Dot. amortissements et provisions						
68111000 - DOT. AMORT. IMMOB INCO			639,14	0,01	-639,14	-100,00
68112000 - DOT. AMORT. IMMOB CORP	10 875,49	0,10	8 888,70	0,13	1 986,79	22,35
68150000 - DOT. PROV. RISQUES & CH			73 000,00	1,05	-73 000,00	-100,00
68173000 - DOT PROV DEPRECIATION	186 772,97	1,66			186 772,97	
	197 648,46	1,76	82 527,84	1,19	115 120,62	139,49
Autres charges						
65800000 - CHARGES DIVERSES DE G	16 380,78	0,15	685 863,73	9,85	-669 482,95	-97,61
	16 380,78	0,15	685 863,73	9,85	-669 482,95	-97,61
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 163 984,92	19,26	-669 845,86	-9,62	2 833 830,78	-423,06
Quote part résultat en commun						
65500000 - QUOTE PART RÉSULTATS	-128,70				-128,70	
65510000 - QUOTE-PART DE BENEFIC	-232 792,73	-2,07	-79 303,69	-1,14	-153 489,04	193,55
75500000 - QUOTE PART DES RESULT	1 655 770,73	14,74	299 536,47	4,30	1 356 234,26	452,78
	1 422 849,30	12,66	220 232,78	3,16	1 202 616,52	546,07
Produits financiers						
76210000 - REVENUS DES TITRES IMM	282 799,38	2,52	16 567,07	0,24	266 232,31	NS
76800000 - AUTRES PRODUITS FINAN			9 614,58	0,14	-9 614,58	-100,00
78650000 - REPRIS.S/PROV.RISQUES			26 100,71	0,38	-26 100,71	-100,00
78662000 - REPRIS.S/PROV.PROD FIN			3 811,00	0,05	-3 811,00	-100,00
	282 799,38	2,52	56 093,36	0,81	226 706,02	404,16
Charges financières						
66110000 - INTERETS DES EMPRUNTS			193 237,55	2,78	-193 237,55	-100,00
66117000 - INTÉRÊTS SUR DETTES PA	27 830,68	0,25			27 830,68	
66160000 - INT BANC /OP DE FINANCE			14 421,76	0,21	-14 421,76	-100,00
	27 830,68	0,25	207 659,31	2,98	-179 828,63	-86,60
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	3 841 802,92	34,19	-601 179,03	-8,64	4 442 981,95	-739,04
Produits exceptionnels						
77100000 - PRODUITS EXCEPT. S/OPÉ	2 013,00	0,02			2 013,00	
77500000 - PRODUITS CESSIONS ÉLÉ			18 500 000,00	265,81	-18 500 000,00	-100,00
77560000 - PDT CESS IMMO FINANCIÉ	650,00	0,01			650,00	
77880000 - PRODUITS EXCEPTIONNEL			128 195,00	1,84	-128 195,00	-100,00
	2 663,00	0,02	18 628 195,00	267,65	-18 625 532,00	-99,99
Charges exceptionnelles						
67100000 - CHARGES EXCEPTION. S/O			880 147,38	12,65	-880 147,38	-100,00
67120000 - PENALITES ET AMENDES	6 722,06	0,06			6 722,06	
67500000 - VALEURS COMPT. ÉLÉMEN			15 398 545,00	221,25	-15 398 545,00	-100,00
67560000 - VNC IMMOBILISATION FINA	680,00	0,01	11 731,00	0,17	-11 051,00	-94,20
68750000 - DOT. PROV. RISQUES ET C			115 000,00	1,65	-115 000,00	-100,00
	7 402,06	0,07	16 405 423,38	235,71	-16 398 021,32	-99,95
Résultat exceptionnel	-4 739,06	-0,04	2 222 771,62	31,94	-2 227 510,68	-100,21
Impôts sur les bénéfices						
69810000 - INTÉGRATION FISCALE - C	974 925,00	8,68	442 377,00	6,36	532 548,00	120,38
69980000 - CREDIT IMPOT MECENAT	-360,00		-600,00	-0,01	240,00	-40,00
	974 565,00	8,67	441 777,00	6,35	532 788,00	120,60

Soldes intermédiaires Détaillé

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 862 498,86	25,48	1 179 815,59	16,95	1 682 683,27	142,62

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

CERTIFICAT D'IMPÔT 2065-SD

2023
À L'ORIGINAL

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Reel normal
Si PME innovantes, cocher la case				X
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SAS HURBAN DEVELOPPEMENT	
SIRET	3 8 1 5 0 9 8 1 9 0 0 0 5 2
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
494 avenue DU GENERAL DE GAULLE	
59910 BONDUES	

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01/01/2020
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SAS HURBAN FINANCE	
494 avenue du Général De Gaulle 59910 BONDUES	
SIRET	4 8 5 2 0 6 4 4 5 0 0 0 2 8

Activités exercées	Promotion immobilière d'autres bâtiments	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--	--

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	3 872 620	Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	

2 Plus-values	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV à long terme imposables à 15 %	PV exonérées art. 238 quinquies
---------------	----------------------------------	----------------------------	---------------------------------	-----------------------------------	---------------------------------

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A		
	Entreprises nouvelles art. 44 septies	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies
	Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W	
--	--

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité	

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
--	--

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case	
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case	
dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité
---	--

Nom et coordonnées	ECF	Visueur conventionné	Visa : CGA
- du prestataire :			
- du comptable : SARL FEAC			
1 square Rameau 59000 LILLE			Tél : 03.28.38.06.60
- du conseil :			Tél :
- du CGA ou du visueur conventionné :			Tél :
- N° d'agrément :			

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS HURBAN DEVELOPPEMENT

du 01/01/2022

Adresse 494 avenue DU GENERAL DE GAULLE 59910 BONDUES

au 31/12/2022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	MONSIEUR DELAOSTRE JEAN FRANCOIS DIRECTEUR COMMERCIAL	733, BOIS D'ACHELLES 59910 BONDUES
2	MONSIEUR GONZAGUE THIERRY DIRECTEUR TECHNIQUE	28, rue CALMETTE 59700 MARCQ EN BAROEUL
3	MONSIEUR SIROT OLIVIER MONTEUR OPERATION	92, DREVE PITTORESQUE 1640 RHODE SAINT GENESE
4	MONSIEUR SAVOYE JULIEN MONTEUR OPERATION	710, BOIS D'ACHELLES 59910 BONDUES
5	MONSIEUR CORFAT WILLIAM	12, Place DU 19 MARS 1962 59246 MONS EN PEVELE
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 1 à 4
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	119 761		11 837	131 598				131 598
2	107 788		383	108 171				108 171
3	119 761		15 384	135 145				135 145
4	119 761		767	120 528				120 528
5	86 651		5 189	91 840				91 840
6								
7								
8								
9								
10								
**	553 722		33 560	587 282				587 282

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		3 794
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		21 069
Total		24 864

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2022.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	612 146	- de l'exercice 2022.. ⑩	3 872 620
- de l'exercice précédent ⑩	611 369	- de l'exercice précédent ⑩	1 669 346
Nom et qualité du signataire Monsieur DELAOSTRE JEAN FRANCOIS PRESIDENT		À BONDUES, le 20/04/2023 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS HURBAN DEVELOPPEMENT

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 494 avenue DU GENERAL DE GAULLE 59910 BONDUES

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 8 1 5 0 9 8 1 9 0 0 0 5 2

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31/12/2022					
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC			
		Frais de développement *		CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires		AF	29 988	AG	29 988		
		Fonds commercial (1)		AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO			
		Constructions		AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	4 048	AS	2 850	1 198	
		Autres immobilisations corporelles		AT	193 165	AU	148 258	44 906	
		Immobilisations en cours		AV		AW			
		Avances et acomptes		AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT			
		Autres participations		CU	4 617 675	CV		4 617 675	
		Créances rattachées à des participations		BB	1 655 770	BC		1 655 770	
		Autres titres immobilisés		BD		BE			
		Prêts		BF		BG			
		Autres immobilisations financières*		BH	503 315	BI		503 315	
TOTAL (II)		BJ	7 003 963	BK	181 096	6 822 867			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM			
		En cours de production de biens		BN	2 577 261	BO	1 053 635	1 523 625	
		En cours de production de services		BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
		Marchandises		BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV	4 674	BW		4 674	
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX	618 115	BY		618 115	
		Autres créances (3)		BZ	8 464 117	CA	2 605	8 461 512	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)		CD		CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités		CF	8 979 299	CG		8 979 299		
	Charges constatées d'avance (3)*		CH	2 181	CI		2 181		
	TOTAL (III)		CJ	20 645 649	CK	1 056 240	19 589 408		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	27 649 613		IA	1 237 337	26 412 275		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS HURBAN DEVELOPPEMENT		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 150 000 ...)			DA	150 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	15 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	20 728 403	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	2 862 498	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	23 755 902	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	308 000	
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR	308 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	1 207 357	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	569 965	
	Dettes fiscales et sociales			DY	571 050	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte régul.	Autres dettes			EA		
	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	2 348 373		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	26 412 275		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	2 348 373	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS HURBAN DEVELOPPEMENT						Néant ☐ *		
						Exercice N		
						France	Exportations et livraisons intracommunautaires	
						Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	8 820 258	FE		FF	8 820 258	
		FG	2 415 302	FH		FI	2 415 302	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	11 235 561	FK		FL	11 235 561	
	Production stockée*					FM	(3 837 864)	
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	33 558	
	Autres produits (1) (11)					FQ	94 179	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	7 525 435
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	(24 874)	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	3 810 463	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	64 489	
	Salaires et traitements*					FY	794 502	
	Charges sociales (10)					FZ	502 839	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	10 875
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	186 772
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	16 380	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	5 361 450	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	2 163 984	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	1 655 770	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	232 921	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	282 799	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	282 799	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	27 830	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	27 830	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	254 968	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	3 841 802	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS HURBAN DEVELOPPEMENT		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	2 013	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	650	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	2 663	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	6 722	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	680	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	7 402	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(4 739)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	974 565	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	9 466 668	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	6 604 169	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	2 862 498	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	
		- Crédit-bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	33 558
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6	obligatoires	A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales				6 722		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés				680		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion					2 013	
Produits des cessions d'éléments d'actif					650	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N	
					Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS HURBAN DEVELOPPEMENT										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	29 988	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	4 048	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	52 642	KW		KX		
		Matériel de transport*				KY	8 211	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	153 584	LC		LD	1 977	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	218 487	LO		LP	1 977		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U	4 849 150	8V		8W	1 724 511	
		Autres titres immobilisés				IP		IR		IS		
Prêts et autres immobilisations financières				IT	3 315	IU		IV	500 000			
TOTAL IV				LQ	4 852 466	LR		LS	2 224 511			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	5 100 941	ØH		ØJ	2 226 488			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4				
				par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	29 988	IX			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	4 048	ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers	IU		MM		MN	52 642	MO			
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	8 211	MR			
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW		MS	23 250	MT	132 311	MU			
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III		IY		NG	23 250	NH	197 214	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW			
	Autres participations		IO		ØX	300 216	ØY	6 273 445	ØZ			
	Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D			
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	503 315	2G			
	TOTAL IV		I3		NJ	300 216	NK	6 776 761	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	323 467	ØL	7 003 963	ØM				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/12/2022

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS HURBAN DEVELOPPEMENT

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SAS HURBAN DEVELOPPEMENT</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	29 988	PF		PG		PH	29 988		
TOTAL I		RK	29 988	RM		RN		RO	29 988		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	2 639	QA	210	QB		QC	2 850		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	17 169	QE	3 988	QF		QG	21 158		
	Matériel de transport	QH	191	QI	1 642	QJ		QK	1 833		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	143 482	QM	5 034	QN	23 250	QO	125 266		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	163 483	QV	10 875	QW	23 250	QX	151 108		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	193 471	ØP	10 875	ØQ	23 250	ØR	181 096		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM			NO				
TOTAL III											
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS HURBAN DEVELOPPEMENT						Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	308 000		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y			
	TOTAL II		5Z	TV	TW	TX	308 000	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D		
		- corporelles	6E	6F	6G	6H		
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05		
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X		
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	06	07	08	09		
	Sur stocks et en cours	6N	866 862	6P	186 772	6R	1 053 635	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	2 605	6Y		6Z	2 605	
	TOTAL III		7B	869 467	TY	186 772	TZ	1 056 240
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	1 177 467	UB	186 772	UC	1 364 240
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	186 772	UF				
	- financières	UG		UH				
	- exceptionnelles	UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I						10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION	
-------------------------------------	--

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS HURBAN DEVELOPPEMENT				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	1 655 770	UM		UN	1 655 770			
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	503 315	UV		UW	503 315			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	618 115		618 115					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) U0		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	6 038		6 038					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	42 060		42 060					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	29 938		29 938					
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC	8 270 470		8 270 470					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	115 610		115 610					
	Charges constatées d'avance		VS	2 181		2 181					
TOTAUX		VT	11 243 500	VU	9 084 414	VW	2 159 086				
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	230 317		230 317						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	569 965		569 965						
Personnel et comptes rattachés		8C	133 671		133 671						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	198 472		198 472						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	5 325		5 325						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	193 145		193 145						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	40 436		40 436						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	977 040		977 040						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	2 348 373	VZ	2 348 373						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SAS HURBAN DEVELOPPEMENT						Néant ☐		Exercice clos le : 31/12/2022			
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	2 862 498			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous) Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	24 493	XE	28 204		
		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	3 711				
		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB					
		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX					
		WJ	6 722	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	974 925			
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				I8			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				ZN	30				
						WN					
						WO					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	600		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						YI					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3					
						TOTAL I	WR	3 872 979			
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WS					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WT					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19% - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				WV					
						WH					
						WP					
						WW					
						XB					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6						
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ						
Mesures d'incitation	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A		XA				
	Produit net des actions et parts d'intérêts :										
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZX						
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				ZY						
Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Majoration d'amortissement*				XD						
	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		XF				
	Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	OV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3						
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF						
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC						
Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)				L5							
Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)				PA							
Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)				XC							
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)				PB							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies F)	YI		XG	360			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies G)	YL						
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies B)	YB		Dont déduct* exception. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH						
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies C)	YC		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI						
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies D)	YD									
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2					
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	XH	360			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI	3 872 619				
				déficit (II moins I)				XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	3 872 619	XO			

SAS HURBAN DEVELOPEMENT

Cegid Group

SAS HURBAN DEVELOPPEMENT

Exercice N

Montant

360

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

2023

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS HURBAN DEVELOPPEMENT

N° SIRET : 3 8 1 5 0 9 8 1 9 0 0 0 5 2

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE TOURCOING NORD
Place de la Résistance
BP 50566
59200 TOURCOING CEDEX

Exercice du : 01/01/2022 au 31/12/2022

Néant ☐ *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	2 862 498
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	35 196
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		TOTAL I	E 3	2 897 694
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	
Dédutions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	360
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	360
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	2 897 334	
	Déficit (II-I)	F 3		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	2 897 334	
	Déficit	F 9		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

Désignation de l'entreprise SAS HURBAN DEVELOPPEMENT		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1° bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZI	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1° bis A1, 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Bbis
2023

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS HURBAN DEVELOPPEMENT

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE TOURCOING NORD
 Place de la Résistance
 BP 50566
 59200 TOURCOING CEDEX

Exercice du : 01/01/2022 au : 31/12/2022

Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	(30)
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		M5	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	M5bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	M5ter
Déficits imputés		J9	
Déficits reportables		M6	
Déficits nés au titre de l'exercice		H8	
Total des déficits restant à reporter		H9	

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 B bis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 15 %	À 19 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS HURBAN DEVELOPPEMENT										Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	1 179 815			ZD						
	Prélèvements sur les réserves	0E	2 076 907			ZE	3 256 723					
						ZF						
	TOTAL I	0F	3 256 723			ZG						
										ZH	3 256 723	
RENSEIGNEMENTS DIVERS												
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7 92 389)									YQ		
	Engagements de crédit-bail immobilier									YR		
	Effets portés à l'escompte et non échus									YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance									YT	2 393 538	
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8)									XQ	195 833	
	Personnel extérieur à l'entreprise									YU		
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	950 758	
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV		
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES)									ST	270 333	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	3 810 463	
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE									YW	34 592	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS)									9Z	29 897	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052									YX	64 489	
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée									YY	825 261	
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	629 537	
DIVERS	Montant brut des salaires *									0B	732 841	
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									0S		
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	%	
	Numéro du centre de gestion agréé * XP)									Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 1		
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG		
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies									RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA	2 897 334	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH 2											
	N° SIRET de la société mère du groupe JJ 4 8 5 2 0 6 4 4 5 0 0 0 2 8											

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée

ou du groupe : SAS HURBAN DEVELOPPEMENT

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : SIE TOURCOING NORD Place de la Résistance 59200 TOURCOING CEDEX

SIRET Société intégrée 38150981900052

Exercice ouvert le : 01/01/2022

clos le : 31/12/2022

Néant ☐ *

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère ☐
(Résultat d'ensemble)

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	3 872 620	CB		
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 3 du CGI)				CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1 ^{er} janvier 2019)	CH			CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intragroupe	CL				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 ^{er} du CGI)	CM			CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession d'immobilisations qui n'ont pas été retenus dans le résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CP				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR			CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT				
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU				
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW	
TOTAL	CX	3 872 620		CY	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	3 872 620	DA		

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8 - BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

- (1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.
(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.
(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPD) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

N° 2058 FC
2023

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS HURBAN DEVELOPPEMENT

N° SIRET : 3 8 1 5 0 9 8 1 9 0 0 0 5 2

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE TOURCOING NORD
 Place de la Résistance
 BP 50566
 59200 TOURCOING CEDEX

Exercice du : 01/01/2022 au : 31/12/2022

Néant ☐ *

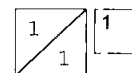
Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			(30)
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5			(30)
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6		3 872 619	
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10			
Réévaluations libres	11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13		3 872 619	

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE
AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES
ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



Dénomination de la société mère : SAS HURBAN FINANCE

SIREN de la société mère : 4 8 5 2 0 6 4 4 5

Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications : SAS HURBAN DEVELOPPEMENT

SIREN de la société intégrée : 3 8 1 5 0 9 8 1 9

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE TOURCOING NORD Place de la Résistance
59200 TOURCOING CEDEX

Exercice du : 01/01/2022 au : 31/12/2022

A - RESULTAT D'ENSEMBLE	Montants rapportés au résultat d'ensemble		Montants déduits du résultat d'ensemble	
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) ²			MB	
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223B, alinéa 3)	MC		MD	
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membres du groupe ou des titres d'une société intermédiaire ou d'une société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI			
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML		MO	
TOTAL	MP		MQ	

B - PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins- value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins- value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

¹ La société mère devra numérotter ces tableaux 2058-PAP.

² Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice s'agissant des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.

Désignation de l'entreprise : SAS HURBAN DEVELOPPEMENT

Néant ☐ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	Voir état annexe				
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩

CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪

(A)

(B)

(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

SAS HURBAN DEVELOPPEMENT

Immobilisations					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
SONY TZ21MN EC	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	28/02/2008	2 163		2 163					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ECRAN LCD 17" ANDRE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	28/02/2008	319		319					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
APPLE MAC BOOK AIR	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	29/11/2012	1 940		1 940					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
APPLE IPAD MINI 16	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	25/03/2013	404		404					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
APPLE IPAD RETINA 3	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	15/06/2013	541		541					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
APPLE MAC BOOK AIR	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	14/04/2014	1 940		1 940					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
APPLE MAC BOOK AIR	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	05/06/2014	1 850		1 850					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
APPLE IPAD AIR 64 G	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	22/09/2014	616		616					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
APPLE MAC BOOK AIR	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	22/01/2015	2 103		2 103					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ECRAN APPLE THUNDER	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	26/01/2015	835		835					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
LENOVO THINKPAD 170	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	30/09/2015	3 030		3 030					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
APPLE IPAD WI-FI 12	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	03/03/2016	625		625					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
APPLE MAC BOOK AIR	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	22/06/2016	1 867		1 867					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
APPLE MAC BOOK AIR	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	26/01/2017	1 856		1 856					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

SAS HURBAN DEVELOPPEMENT

Immobilisations					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
WILLIAM CORFMAT 06/	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	30/06/2018	649		649					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
JS NDF 09/2018	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	30/09/2018	1 107		1 107					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
IPHONE XS GRIS JFD	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	02/07/2019	1 164		1 164					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
10 PARTS QUIMPER HU	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	03/06/2020	10						(10)	
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
10 PARTS ERDRE HURB	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	03/06/2020	10						(10)	
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
10 PARTS ARDON GF	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	03/06/2020	10						(10)	
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
HO RACHAT COPIEUR C	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/01/2021	235		235					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
990 PARTS LE RAQUET	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	15/09/2021	650							
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

Désignation de l'entreprise : SAS HURBAN DEVELOPPEMENT					Néant	☒	*
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME							
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)							
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement reintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à reintégrer		
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie						
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)						
	sur 10 ans						
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)						
	TOTAL 1						
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
	sur 3 ans au titre de :	N-1					
		N-2					
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1					
		N-2					
		N-3					
		N-4					
		N-5					
		N-6					
		N-7					
		N-8					
		N-9					
	TOTAL 2						
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS							
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.							
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)				☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer			
TOTAL							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS HURBAN DEVELOPPEMENT

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-valeur de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② :

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS HURBAN DEVELOPPEMENT</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFIP N° 2059-E 2023

Désignation de l'entreprise : <u>SAS HURBAN DEVELOPPEMENT</u>		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : <u>01/01/2022</u> et clos le : <u>31/12/2022</u>		Durée en nombre de mois <u>12</u>	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	8	
Dont apprentis	YF		
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	11 235 561	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	11 235 561	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	94 179	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	94 179	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	2 400 417	
Variation négative des stocks	OQ	3 837 864	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	1 197 457	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	16 380	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	7 452 120	
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	3 877 620
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	3 877 620	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	11 235 561	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	8	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	0	1 / 0 1 / 2 0 2 2
Date de cessation	HR	3	1 / 1 2 / 2 0 2 2

Cegid Group

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGH)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	(1)
1	

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 3 8 1 5 0 9 8 1 9 0 0 0 5 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS HURBAN DEVELOPPEMENT

ADRESSE (voie) 494 avenue DU GENERAL DE GAULLE

CODE POSTAL 59910

VILLE BONDUES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	1 000
---	----	---	--	----	-------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
---	----	--	--	----	--

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination HURBAN FINANCE

N° SIREN (si société établie en France) 485206445 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 1 000

Adresse : N° 494 Voie avenue du Général De Gaulle

Code Postal 59910 Commune BONDUES Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1	2

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET

3 8 1 5 0 9 8 1 9 0 0 0 5 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS HURBAN DEVELOPPEMENT

ADRESSE (voie) 494 avenue DU GENERAL DE GAULLE

CODE POSTAL 59910

VILLE

BONDUES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

18

Forme juridique	SNC	Dénomination	EPAVILLE RETAIL
N° SIREN (si société établie en France)	824113310	% de détention	99.00
Adresse :	N° 494	Voie	avenue DU GENERAL DE GAULLE
	Code Postal 59910	Commune	BONDUES
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SNC	Dénomination	LE RAQUET 2
N° SIREN (si société établie en France)	904288644	% de détention	99.00
Adresse :	N° 494	Voie	avenue DU GENERAL DE GAULLE
	Code Postal 59910	Commune	BONDUES
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SNC	Dénomination	LE PRIEURE
N° SIREN (si société établie en France)	792494031	% de détention	99.00
Adresse :	N° 494	Voie	avenue du Général de Gaulle
	Code Postal 59910	Commune	BONDUES
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SARL	Dénomination	HURBAN OUEST
N° SIREN (si société établie en France)	791520935	% de détention	80.00
Adresse :	N° 494	Voie	avenue DU GENERAL DE GAULLE
	Code Postal 59910	Commune	BONDUES
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SNC	Dénomination	ETOILE MONTI
N° SIREN (si société établie en France)	881287478	% de détention	99.00
Adresse :	N° 494	Voie	avenue DU GENERAL DE GAULLE
	Code Postal 59910	Commune	BONDUES
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SNC	Dénomination	ZAC MARMOUTIER
N° SIREN (si société établie en France)	802429035	% de détention	99.00
Adresse :	N° 494	Voie	avenue du Général de Gaulle
	Code Postal 59910	Commune	BONDUES
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SAS	Dénomination	DE L'AGORA
N° SIREN (si société établie en France)	432004844	% de détention	35.65
Adresse :	N° 494	Voie	avenue du Général de Gaulle
	Code Postal 59910	Commune	BONDUES
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SARL	Dénomination	DE BREZILLET
N° SIREN (si société établie en France)	434316766	% de détention	98.75
Adresse :	N° 494	Voie	avenue du Général de Gaulle
	Code Postal 59910	Commune	BONDUES
		Pays	FRANCE

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)2
2

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET

3 8 1 5 0 9 8 1 9 0 0 0 5 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS HURBAN DEVELOPPEMENT

ADRESSE (voie) 494 avenue DU GENERAL DE GAULLE

CODE POSTAL 59910

VILLE BONDUES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

18

Forme juridique	SNC	Dénomination	MONTI BUREAUX
N° SIREN (si société établie en France)	881303226	% de détention	99.00
Adresse :	N° 494	Voie	avenue DU GENERAL DE GAULLE
Code Postal	59910	Commune	BONDUES
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SNC	Dénomination	PONTOILE
N° SIREN (si société établie en France)	752044065	% de détention	63.00
Adresse :	N° 494	Voie	avenue du Général de Gaulle
Code Postal	59910	Commune	BONDUES
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SNC	Dénomination	PUSEY
N° SIREN (si société établie en France)	800873358	% de détention	99.00
Adresse :	N° 494	Voie	avenue du Général de Gaulle
Code Postal	59910	Commune	BONDUES
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SAS	Dénomination	PERSAN
N° SIREN (si société établie en France)	799121207	% de détention	20.00
Adresse :	N° 59	Voie	RUE DE CHATEAUDUN
Code Postal	75009	Commune	PARIS
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SNC	Dénomination	LE PARC DES VERGERS
N° SIREN (si société établie en France)	479875445	% de détention	99.00
Adresse :	N° 494	Voie	avenue GENERAL DE GAULLE
Code Postal	59910	Commune	BONDUES
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SNC	Dénomination	ECOLE VALENTIN
N° SIREN (si société établie en France)	523671634	% de détention	63.00
Adresse :	N° 494	Voie	avenue du Général de Gaulle
Code Postal	59910	Commune	BONDUES
		Pays	FRANCE
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SAS HURBAN DEVELOPPEMENT
381509819 IS2

Au titre de l'année N

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	
	PME au sens communautaire	X

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Réduction d'impôt au titre du mécénat	360

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montant versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
RÉDUCTION D'IMPÔT MECENAT
(Articles 200 et 238 bis du code général des impôts)

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif de la réduction d'impôt mécénat.

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 ou année¹

Dénomination de l'entreprise	SAS HURBAN DEVELOPPEMENT
Adresse	494 avenue DU GÉNÉRAL DE GAULLE 59910 BONDUES
N° Siren	381509819

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE) ☒

Dénomination de la société mère	SAS HURBAN FINANCE
Adresse	494 avenue du Général De Gaulle 59910 BONDUES
N° Siren	485206445

Chiffre d'affaires de l'exercice	1	11 235 561	Plafond de déductibilité (20 000€ ou ligne 1 x 5%) ²	2	56 178
----------------------------------	---	------------	--	---	--------

I – DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE OUVRANT DROIT À RÉDUCTION D'IMPÔT

Versements effectués au profit d'œuvres ou organismes ³	3	600
• Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ⁴	3b	
• Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	3c	
• Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME ⁵	3d	
• Dont dépenses inférieures ou égales au plafond (montant ligne 3 limité au montant ligne 2)	4	600
• Dont dépenses supérieures au plafond (ligne 3 – ligne 4 si montant ligne 3 > montant ligne 2)	5	
Dépenses engagées en vue de l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants qui sont inscrites à un compte d'actif immobilisé (article 238 bis AB du CGI)	6	
Plafonnement des dépenses [(ligne 6 dans la limite des montants (ligne 2 – ligne 4)]	7	

II – APPRÉCIATION DU MONTANT DES DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE AU REGARD DU PLAFOND DE DÉDUCTIBILITÉ

Plafond de déductibilité utilisé (ligne 4 + ligne 7)	8	600
Montant maximum des excédents de versement des exercices antérieurs pouvant être pris en compte (ligne 2 – ligne 8)	9	55 578

¹ Pour les entreprises individuelles.

² Le plafond de 20 000 €, alternatif à celui de 5% du chiffre d'affaires, s'applique aux versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2020. Les entreprises peuvent appliquer au choix le plafond de 20 000 € ou celui de 5 pour mille du chiffre d'affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé.

³ Les entreprises qui effectuent au cours d'un exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt déclarent à l'administration fiscale le montant et la date de ces dons et versements, l'identité des bénéficiaires ainsi que, le cas échéant, la valeur des biens et services reçus, directement ou indirectement, en contrepartie. La transmission de ces informations s'effectue sur un tableau annexe du formulaire n° 2069-RCI-SD. L'obligation déclarative complémentaire ayant été intégrée à la déclaration n° 2069-RCI-SD, l'absence de dépôt de cette déclaration est sanctionnée par une amende fiscale prévue au second alinéa du 1 de l'article 1729 B du CGI.

⁴ Montant des dons et versements consentis à des organismes agréés dans les conditions prévues à l'article 1649 nonies du code général des impôts et dont le siège est situé dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Lorsque ces dons et versements ont été effectués au profit d'un organisme non agréé et situé dans un État précédemment cité, la réduction d'impôt fait l'objet d'une reprise, sauf lorsqu'il est produit dans le délai de dépôt de la déclaration les pièces justificatives attestant que cet organisme poursuit des objectifs et présente des caractéristiques similaires aux organismes dont le siège est situé en France. Pour les entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant des dons consentis à ces organismes sur le relevé de solde n° 2572-SD.

⁵ Les dons et versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2021 au profit des fédérations ou unions d'organismes visés au 4 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au bénéfice de la réduction d'impôt sous réserve qu'elles présentent une gestion désintéressée et réalisent exclusivement des prestations non rémunérées au bénéfice de leurs membres.

III – PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS EFFECTUÉS AU TITRE D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET REPORTABLES

Ce tableau est servi uniquement si l'entreprise dispose d'excédent de versement constaté au cours d'exercices antérieurs et si au cours de l'exercice considéré, la somme des versements effectués au titre des articles 238 bis et 238 bis AB du CGI est inférieure au plafond de déductibilité.

	Totalité des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents imputables ⁵	Limite de prise en compte des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents ⁶	Excédents imputés ⁷	Excédents restant à imputer ⁸ (colonne 1 - colonne 3)
	1	2	3	4
N-5		A	10	
N-4		B (A-10)	11	
N-3		C (B-11)	12	
N-2		D (C-12)	13	
N-1		E (D-13)	14	
			15 Total	

IV – DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA REDUCTION D'IMPÔT

Dépenses inférieures ou égales au plafond de déductibilité (reporter ligne 4)	16	600
• Dont fraction des versements inférieure ou égale à 2 millions d'euros	17	
• Dont fraction des versements supérieure à 2 millions d'euros	18	
• Dont fraction des versements ouvrant droit à une réduction au taux de 60% sans application du seuil de 2 millions d'euros ⁹	19	600
Excédents des années antérieures imputés (reporter ligne 15)	20	
• Dont excédents des années antérieures ouvrant droit à une réduction de 60 % ¹⁰	21	
• Dont excédents des années antérieures ouvrant droit à une réduction de 40 %	22	
Réduction d'impôt de l'exercice ¹¹ [ligne 17 + ligne 19 + ligne 21] x 60 % + [ligne 18 + ligne 22] x 40%	23	360

Entreprises individuelles : les montants déterminés lignes 3b, 3c et 23 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui déterminé ligne 32 sur la déclaration n° 2042-C-PRO.

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés : les montants déterminés lignes 3b, 3c et 23 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et sur le relevé de solde n° 2572-SD.

V – RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ DE PERSONNES (OU ASSIMILÉE) ¹²

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part de la réduction d'impôt
	Total	

VI – UTILISATION DE LA REDUCTION D'IMPÔT MECENAT (A SERVIR UNIQUEMENT PAR LES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS)

Montant de l'impôt dû au titre de l'exercice avant imputation de la réduction d'impôt	24	
Montant de la réduction d'impôt mécénat (Report du montant porté ligne 23)	25	360
Montant de l'impôt dû après imputation de la réduction d'impôt (montant case 24 – montant case 25 si case 24 > case 25)	26	
Montant du solde de réduction d'impôt non imputée sur l'impôt (montant case 25 – montant case 24 si case 25 > case 24)	27	360

⁵ Reporter la totalité des excédents imputables y compris les montants supérieurs au plafond déterminé ligne 9.

⁶ Reporter case A, le montant de l'excédent imputable limité au montant porté ligne 9.

Dans l'hypothèse où le montant porté dans la colonne 1 est inférieur au montant porté colonne 2, reporter sur les années suivantes dans la colonne 2 le reliquat de la limite de prise en compte des excédents.

⁷ Le montant d'excédents imputés est égal au montant de la colonne 1 dans la limite du montant de la colonne 2.

⁸ Ces montants seront reportés sur la prochaine déclaration.

⁹ Les montants versés au profit de certains organismes sans but lucratif définis à la deuxième phrase du 2 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au taux de 60 % sans application du seuil de 2 millions d'euros. Ces montants ne doivent pas être pris en compte dans les versements portés ligne 17 et 18.

¹⁰ Le taux de réduction d'impôt applicable aux excédents de versements des années antérieures est le taux auxquels ils ont ouvert droit à la réduction d'impôt en application du premier alinéa du 2 de l'article 238 bis du CGI.

¹¹ Montant à reporter sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

¹² Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du 1 de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 23.

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

CA17PROREC



Désignation de l'entreprise SAS HURBAN DEVELOPPEMENT

494 avenue DU GENERAL DE GAULLE

59910 BONDUES

[illegible]

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY



Désignation de l'entreprise SAS HURBAN DEVELOPPEMENT

494 avenue DU GENERAL DE GAULLE

59910 BONDUES

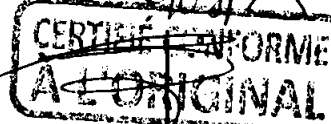
[illegible]

CA20CHAAVA



59910 BONDUES

[illegible]



HURBAN DEVELOPPEMENT

Société par actions simplifiée au capital de 150.000 euros
Siège social : Bondues (59910) 494 avenue du Général de Gaulle
381 509 819 RCS LILLE METROPOLE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 JUIN 2023

L'an 2023,

Le 22 juin à 10H30

L'associé unique de la société HURBAN DEVELOPPEMENT, à savoir la SAS HURBAN FINANCE, représentée par Monsieur Julien SAVOYE en sa qualité de Président, préside l'assemblée générale ordinaire annuelle et a décidé de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du commissaire aux comptes sur l'activité de la société et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022
- Approbation desdits comptes et affectation du résultat de l'exercice
- Rapport spécial de la Présidence sur les conventions réglementées
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire, « PKF ARSILON Commissariat aux Comptes »
- La rémunération des dirigeants
- Pouvoirs en vue des formalités

L'associé unique dépose sur le bureau les documents suivants :

- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) au 31/12/2022 ;
- Le rapport sur les comptes annuels émis par le Commissaire aux comptes ;
- Le rapport spécial de la Présidence sur les conventions réglementées ;
- Une copie de la lettre de convocation ;
- La feuille de présence ;
- Les statuts de la Société ;
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

L'associé unique déclare que les documents requis ont été adressés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que celui a pu exercer son droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi.

L'associé unique donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.
Il déclare la discussion ouverte.

L'associé unique met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

RESOLUTION 1 :

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2022 approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de l'exercice se soldant par un bénéfice de 2.862.498,86 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

La collectivité des actionnaires approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les Sociétés s'élevant à 24 493 € euros.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux associés, quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est rappelé ci-dessous la distribution des dividendes sur les trois dernières années :

Exercice 2021	Dividendes 3 256 723 €	Abattement 40 % (personnes physiques)	Sans abattement (personnes morales) le solde
Exercice 2020	Dividendes 2 278 000 €	Abattement 40 % (personnes physiques)	Sans abattement (personnes morales) le solde
Exercice 2019	Dividendes 4 730 000 €	Abattement 40 % (personnes physiques)	Sans abattement (personnes morales) le solde

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

RESOLUTION 2 :

L'Assemblée Générale propose d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 2.862.498,86 euros en dividendes. Il sera également proposé afin de libérer une somme complémentaire de 373 501,14 euros des « comptes autres réserves » en dividendes.
Soit un versement total de dividendes qui s'élève à la somme de 3.236.000 euros.

Le dividende par action s'élèvera à 3.236 euros ; la somme distribuée sera inscrite, en date de valeur des présentes, au compte collectif 457 « dividendes à payer » et sera mise en paiement au profit de chacun des associés dans le délai légal de 9 mois au plus conformément à l'article L 232-13 du Code de commerce.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

RESOLUTION 3 :

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la Présidence relatif aux conventions dites réglementées prévues par l'article L 223-19 du Code de commerce, procède aux votes de chacune d'entre elles dans les conditions fixées par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

RESOLUTION 4 :

L'Assemblée Générale prenant acte de l'expiration du mandat du Commissaire aux comptes titulaire, "PKF Arsilon Commissariat aux Comptes" décide de :

- Renouveler le mandat de PKF Arsilon Commissariat aux Comptes en tant que commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices venant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2029 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2028.

La société "PKF Arsilon Commissariat aux Comptes" a fait savoir qu'elle acceptait le renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

RESOLUTION 5 :

FIXATION DE LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS

L'Assemblée Générale décide de fixer les rémunérations suivantes :

Conformément à ce qui a été dit ci-avant les rémunérations à compter du 1^{er} janvier 2022 seront de :

- Pour le Président, à la somme de 10 337.95 EUROS € brut par mois sur 13 mois,
- Pour les Directeurs Généraux, à la somme de 10 337.95 EUROS € brut chacun par mois sur 13 mois.

Ces derniers auront droit au remboursement de leurs frais de représentation et de déplacement sur justificatifs.

La société fournira et prendra en charge :

- un véhicule automobile (la fourniture de ce véhicule prendra fin au maximum à l'issue du contrat souscrit actuellement),
- un téléphone portable
- un ordinateur portable.

Il est précisé que Monsieur Jean François DELAoustre, Monsieur Olivier SIROT et Monsieur Julien SAVOYE bénéficieront des mêmes droits offerts que les salariés de la société en termes de mutuelle, prévoyance, retraite et congés payés.

Cette indemnité subira les déductions de contributions sociales et les prélèvements fiscaux applicables au jour de son paiement.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

RESOLUTION 6 :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération, en vue de toutes formalités pouvant-être effectuées par une personne autre que la présidence

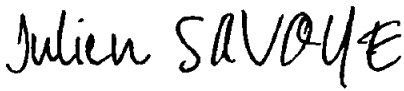
Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

Signé électroniquement, par l'intermédiaire du prestataire DocuSign conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code Civil.

L'associé unique,
HURBAN FINANCE, représentée par Julien SAVOYE en sa qualité de Président

DocuSigned by:

0260A90B184F492...

SAS HURBAN DEVELOPPEMENT

PROCURATION

Je soussigné Olivier SIROT, demeurant au 92 Dreve Pittoresque 1640 Rhode Saint Genese (Belgique), agissant en qualité de Directeur Général de la société HURBAN DEVELOPPEMENT, dont le siège social est situé au 494 avenue du Général de Gaulle à BONDUES (59910) enregistrée au RCS de LILLE METROPOLE n° 381 509 819.

Donne par les présentes pouvoir à :

- Madame NICOLAU Sarah née le 30 octobre 1986, salariée de la société et exerçant la profession de Directrice Juridique et Administrative au sein même de la structure, demeurant à MASCARAS (65190), 5 place du Buala.

De faire, en mon nom et pour le compte de la société HURBAN DEVELOPPEMENT et pour toutes autres sociétés détenues à au moins 50% par la société HURBAN DEVELOPPEMENT, à savoir :

SOCIETES DETENUES A AU MOINS 50 % PAR HURBAN DEVELOPPEMENT

FORME	RAISON SOCIALE	N°RCS
SNC	EPAVILLE RETAIL	824 113 310
SNC	LE PARC DES VERGERS	479 875 445
SNC	LE PRIEURE	792 494 031
SNC	PUSEY	800 873 358
SNC	ZAC DE MARMOUTIER	802 429 035
SNC	PONTOILE	752 044 065
SNC	ECOLE VALENTIN	523 671 634
SNC	ETOILES MONTI	881 287 478
SNC	MONTI BUREAUX	881 303 226
SARL	DE BREZILLET	434 316 766
SARL	HURBAN OUEST	791 520 935

Au Tribunal de commerce de LILLE METROPOLE tous dépôts, immatriculations, modifications au Registre du Commerce et des Sociétés.

HURBAN DEVELOPPEMENT

494, avenue du Général de Gaulle - BP 90090 - 59910 BONDUES - T : +33 (0)3 28 33 72 70

Email: hurban@hurban.fr

RCS Lille Métropole 381 509 819 - SAS. au capital de 150 000 euros

SAS HURBAN DEVELOPPEMENT

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, payer et recevoir toutes sommes, en donner bonne et valable quittance, mainlevée ou décharge, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

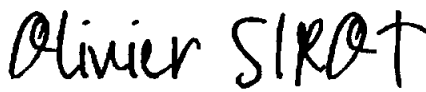
Signé électroniquement, par l'intermédiaire du prestataire DocuSign conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code Civil.

Fait à BONDUES,
Le 27/02/2023

Signature du mandant précédée de la mention "bon pour pouvoir".

Bon pour pouvoir

Olivier SIROT

DocuSigned by:

C8AA308F2B2247E...

HURBAN DEVELOPPEMENT

494, avenue du Général de Gaulle - BP 90090 - 59910 BONDUES - T : +33 (0)3 28 33 72 70

Email: hurban@hurban.fr

RCS Lille Métropole 381 509 819 - SAS. au capital de 150 000 euros

Paris, le 13 janvier 2023

**ATTESTATION D'INSCRIPTION
SUR LA LISTE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

La présente attestation numérique est automatiquement créée par le système informatique du H3C à partir de la liste des commissaires aux comptes prévue à l'article L. 822-1 du code de commerce qui est établie par le H3C et publiée sur son site Internet en application de l'article R. 822-13 du même code.

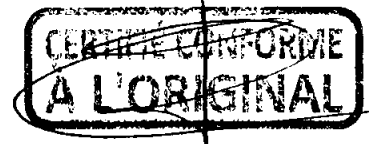
Ce document numérique directement issu du système informatique du H3C établit que la société :

PKF ARSILON COMMISSARIAT AUX COMPTES
47 rue de Liege
75008 Paris

est inscrite sur la liste des commissaires aux comptes depuis 2015 sous le numéro 4100089352.

La présente attestation est délivrée informatiquement pour valoir ce que de droit.

11/07/23



HURBAN DEVELOPPEMENT SAS

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2022)



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

A l'associé unique
HURBAN DEVELOPPEMENT SAS
494 avenue du Général De Gaulle
59910 BONDUES

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HURBAN DEVELOPPEMENT SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes » relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

 **TÉL. / 05 59 14 24 34**

 **227 avenue Alfred Nobel
64000 PAU**

 **pkf-arsilon.com**

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes - Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région Paris Ile-de-France et Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris - SAS au capital de 1 901 259 €. Siège social : 47 rue de Liège 75008 Paris. RCS Paris 811 599 406. TVA n° FR 66 811 599 406. SIRET 811 599 406 00279. Code APE 6920Z.

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes est une société membre de PKF International Limited, réseau de sociétés légalement indépendantes, et n'accepte aucune responsabilité ou engagement résultant d'actions ou absence d'actions d'un membre individuel ou d'une société correspondante ou de plusieurs sociétés.

Règles et principes comptables

Les notes suivantes de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à :

- Note « Titres de participation » : valorisation et dépréciation des titres de participation
- Note « Stocks » : valorisation et dépréciation des stocks
- Note « Opérations à long terme » : comptabilisation des opérations à long terme

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Pau, le 21 juin 2023

Le commissaire aux comptes
PKF Arsilon Commissariat aux Comptes

Pierre-Yves BOIX
Associé

Signé électroniquement le 21/06/2023 par
Pierre-Yves Boix

Pierre-Yves Boix

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux comptes

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	29 988	29 988		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	4 049	2 850	1 199	1 409
Autres immobilisations corporelles	193 165	148 258	44 907	53 595
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	6 273 446		6 273 446	4 849 150
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	503 316		503 316	3 316
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	7 003 963	181 096	6 822 867	4 907 470
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens	2 577 262	1 053 636	1 523 626	5 548 263
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	618 116		618 116	4 326 723
Fournisseurs débiteurs				
Personnel	6 038		6 038	439
Etat, Impôts sur les bénéfices	42 061		42 061	376 591
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
Autres créances	8 416 019	2 605	8 413 413	7 571 735
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes	4 675		4 675	36 965
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	8 979 299		8 979 299	12 178 765
Charges constatées d'avance	2 182		2 182	22 981
TOTAL ACTIF CIRCULANT	20 645 650	1 056 241	19 589 409	30 062 461
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	27 649 613	1 237 337	26 412 276	34 969 932

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux comptes

Bilan

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
Capital social ou individuel	150 000	150 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	15 000	15 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	20 728 404	22 805 311
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	2 862 499	1 179 816
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	23 755 902	24 150 127
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	308 000	308 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	308 000	308 000
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	230 317	50 592
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	977 040	547 035
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		788
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	569 965	1 665 881
<i>Personnel</i>	133 671	141 477
<i>Organismes sociaux</i>	198 472	215 032
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	5 325	5 055
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	193 146	721 255
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	40 436	36 580
Dettes fiscales et sociales	571 051	1 119 398
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		7 128 111
TOTAL DETTES	2 348 373	10 511 805
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	26 412 276	34 969 932

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux comptes

Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue	11 235 561	100,00	6 959 949	100,00	4 275 612	61,43
Production stockée	-3 837 864	-34,16	1 666 600	23,95	-5 504 465	-330,28
Subventions d'exploitation						
Autres produits	127 738	1,14	874 936	12,57	-747 198	-85,40
Total	7 525 435	66,98	9 501 486	136,52	-1 976 050	-20,80
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.	-24 875	-0,22	1 285 182	18,47	-1 310 057	-101,94
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	3 810 464	33,91	6 599 760	94,82	-2 789 296	-42,26
Total	3 785 589	33,69	7 884 942	113,29	-4 099 353	-51,99
MARGE SUR M/SES & MAT	3 739 846	33,29	1 616 543	23,23	2 123 303	131,35
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	64 490	0,57	93 444	1,34	-28 954	-30,99
Salaires et Traitements	794 503	7,07	819 735	11,78	-25 232	-3,08
Charges sociales	502 839	4,48	604 819	8,69	-101 979	-16,86
Amortissements et provisions	197 648	1,76	82 528	1,19	115 121	139,49
Autres charges	16 381	0,15	685 864	9,85	-669 483	-97,61
Total	1 575 861	14,03	2 286 389	32,85	-710 528	-31,08
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 163 985	19,26	-669 846	-9,62	2 833 831	-423,06
Produits financiers	282 799	2,52	56 093	0,81	226 706	404,16
Charges financières	27 831	0,25	207 659	2,98	-179 829	-86,60
Résultat financier	254 969	2,27	-151 566	-2,18	406 535	-268,22
Opérations en commun	1 422 849	12,66	220 233	3,16	1 202 617	546,07
RESULTAT COURANT	3 841 803	34,19	-601 179	-8,64	4 442 982	-739,04
Produits exceptionnels	2 663	0,02	18 628 195	267,65	-18 625 532	-99,99
Charges exceptionnelles	7 402	0,07	16 405 423	235,71	-16 398 021	-99,95
Résultat exceptionnel	-4 739	-0,04	2 222 772	31,94	-2 227 511	-100,21
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	974 565	8,67	441 777	6,35	532 788	120,60
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 862 499	25,48	1 179 816	16,95	1 682 683	142,62

COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux comptes

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS HURBAN DEVELOPPEMENT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 26 412 276 euros

et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 2 862 499 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 03/05/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels au 31/12/2022 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France et en conformité avec le règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif à la réécriture du plan comptable général ainsi que les règlements ultérieurs venant le modifier;

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les comptes ont été établis selon les mêmes règles et les mêmes méthodes que celles de l'exercice précédent.

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux comptes

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières, hors titres de participations, comprennent les créances rattachées à des participations, prêts, dépôts et cautionnements versés.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La quote-part de résultat auprès des sociétés émanent selon le cas, soit des clauses de remontée automatique mentionnées dans les statuts, soit des décisions prises par l'assemblée générale.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux comptes

Règles et méthodes comptables

décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

En-cours de production de bien :

Les en-cours de productions de biens (produits en cours) sont évalués au coût de production comprenant les éléments suivants :

- L'acquisition des terrains,
- Les travaux d'aménagement et de construction,
- Les études d'urbanisme,
- Les études préalables qui sont stockées si la réalisation est probable,
- Les coûts de maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- Les frais commerciaux affectables,
- Les frais de vente aux investisseurs,
- Les frais financiers affectés aux opérations.

Les stocks font l'objet d'une dépréciation dès lors que les pertes prévisionnelles éventuelles sont estimées pour ces chantiers.

Opérations à long terme

La prise en compte de la marge sur affaires s'effectue selon la méthode de l'achèvement :

-La facturation est enregistrée en totalité en Produits Constatés d'Avance (PCA) à compter de la signature du contrat jusqu'à la livraison du chantier,

-Les charges sont provisionnées (factures non parvenues) dès la signature des contrats de sous-traitance puis stockées jusqu'à la livraison du chantier,

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux comptes

Règles et méthodes comptables

-A la livraison du chantier, toute la marge est libérée en compte de résultat par le jeu des extournes de PCA et de stocks.

Créances clients et autres créances

Les autres créances comprennent principalement les créances sur les filiales. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence, sauf lorsque les perspectives à court terme permettent d'anticiper un retour de l'activité à un niveau de rentabilité.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées à chaque clôture et font l'objet d'une reprise lors de l'utilisation (comptabilisation des charges correspondantes) ou de la disparition du risque initialement identifié.

Les pertes provisionnelles sur affaires en cours non couvertes intégralement par la dépréciation des stocks, sont provisionnées dès qu'elles sont identifiées.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe. L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,77 %
- Taux de charges sociales : 50 %
- Taux de croissance des salaires : 3 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : Faible
- Table de taux de mortalité : TH 00-02
- Convention collective applicable : Bâtiment

Le montant de cet engagement est estimé à 371 KE. Il est totalement externalisé pour 372 KE.

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux comptes

Règles et méthodes comptables

Prise en compte des opérations faites en commun

Les résultats des sociétés transparentes fiscalement sont comptabilisés en compte 755 ou 655.

-Résultats des SNC clôturant au 31/12 : ces sociétés disposent dans leurs statuts d'une clause de remontée automatique des résultats : ce sont donc les résultats de l'année en-cours qui remontent dans les comptes de la société.

Montants global, par catégorie, des rémunérations des membres des organes d'administration

Cette information est non fournie car elle permettait d'identifier la situation d'un membre déterminé de ces organes.

Engagement hors bilan

Des garanties financières d'achèvement sont délivrées par les établissements financiers, opération par opération, au profit des clients dans le cadre de leur acquisition. En contre garantie, la société accorde aux établissements financiers la cession de la créance détenue sur le client, une promesse d'affectation hypothécaire et un engagement de non-cession de parts.

La société communique trimestriellement un point d'achèvement des travaux aux établissements financiers pour la réduction de leurs engagements.

Dans le cadre d'opération de vente en bloc, aucun engagement hors bilan n'est valorisé, la GFA obtenue étant intégralement couverte par les promesses de contre garantie.

Dans le cas d'une commercialisation moins avancée, un engagement reçu peut-être valorisé correspondant au risque commercial, existant à la date de clôture, pris par l'établissement financier.

Honoraires

Le montant des honoraires 2022 de commissariat aux comptes s'élève à 18 000€ HT pour le cabinet PKF ARSILON.

Faits marquants de l'exercice

Concernant les conséquences liées à la situation en UKRAINE, à la date d'établissement de nos comptes, nous ne sommes pas en mesure de chiffrer précisément l'impact de ces crises sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entité au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux comptes

Règles et méthodes comptables

La guerre en UKRAINE ne devrait pas avoir d'impact majeur direct sur l'entreprise.

Des effets de bord existent déjà au travers de l'inflation des matières premières occasionnée par la guerre, et de la crise de l'énergie.

Dans un contexte évolutif de la situation en UKRAINE, nous estimons que la poursuite de l'exploitation de notre société n'es pas remise en cause.

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	29 988			29 988
Immobilisations incorporelles	29 988			29 988
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 049			4 049
- Installations générales, agencements aménagements divers	52 642			52 642
- Matériel de transport	8 211			8 211
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	153 585	1 977	23 251	132 311
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	218 487	1 977	23 251	197 214
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	4 849 150	1 724 512	300 216	6 273 446
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	3 316	500 000		503 316
Immobilisations financières	4 852 466	2 224 512	300 216	6 776 761
ACTIF IMMOBILISE	5 100 942	2 226 489	323 467	7 003 963

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		1 977	2 224 512	2 226 489
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		1 977	2 224 512	2 226 489
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		23 251	300 216	323 467
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		23 251	300 216	323 467

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux comptes**Notes sur le bilan****Immobilisations financières****Liste des filiales et participations**

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SNC EPAVILLE RETAIL 59910 BONDUES	1 000	12 696	99,00	12 696
SNC LE PRIEURE 59910 BONDUES	1 000	-227 730	99,00	-227 730
SARL HURBAN OUEST 59910 BONDUES	10 000	1 861 881	80,00	23 644
SNC ETOILE MONTI 59910 BONDUES	1 000	775 957	99,00	775 957
SNC ZAC MARMOUTIER 59910 BONDUES	1 000	501 308	99,00	501 308
SARL DE BREZILLET 59910 BONDUES	8 000	68 572	98,75	44 281
SNC MONTI BUREAUX 59910 BONDUES	1 000	-445	99,00	-445
SNC PONTOILE 59910 BONDUES	1 000	-2 944	63,00	-2 944
SNC PUSEY 59910 BONDUES	1 000	-2 023	99,00	-2 023
SNC LE PARC DES VERGERS 59910 BONDUES	600	379 198	99,00	379 198
SNC ECOLE VALENTIN 59910 BONDUES	1 000	-900	63,00	-900
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SAS DE L'AGORA 59910 BONDUES	12 432	7 442 357	35,65	481 168
LE RAQUET 2 59910 BOUDUES	1 000		34,00	
SNC PERSAN 75009 PARIS	100 000	-598 877	20,00	-929 471
SAS PERSAN 2 75009 PARIS	100 000		49,90	-453 027
HURBAN PARTNERS 59910 BONDUES	1 000		34,00	40 306

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	29 988			29 988
Immobilisations incorporelles	29 988			29 988
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 640	210		2 850
- Installations générales, agencements aménagements divers	17 170	3 988		21 158
- Matériel de transport	192	1 642		1 834
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	143 482	4 839	11 700	125 266
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	163 483	10 680	11 700	151 108
ACTIF IMMOBILISE	193 471	10 680	11 700	181 096

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 11 243 501 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	1 655 771		1 655 771
Prêts			
Autres	503 316		503 316
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	618 116	618 116	
Autres	8 464 117	8 464 117	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	2 182	2 182	
Total	11 243 501	9 084 414	2 159 086
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CHARGES SOCIALES - PRODUITS À RECEV	439
Total	439

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 150 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 150,00 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 22/06/2022.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	1 179 816
Prélèvements sur les réserves	2 076 907
Total des origines	3 256 723
Affectations aux réserves	
Distributions	3 256 723
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	3 256 723

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2022	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2022
Capital	150 000				150 000
Réserve légale	15 000				15 000
Réserves générales	22 805 311	-2 076 907		2 076 907	20 728 404
Résultat de l'exercice	1 179 816	-1 179 816	2 862 499	1 179 816	2 862 499
Dividendes		3 256 723			
Total Capitaux Propres	24 150 127		2 862 499	3 256 723	23 755 902

Provisions

Tableau des provisions

	Montant au début d'ex.	Augmentation Dotations ex.	Diminutions : Reprises ex.	Montant fin exercice
Provisions réglementées				
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations except. 30%				
Implantations étrangères avant 01/01/92				
Implantations étrangères après 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Provisions réglementées Total I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	308 000			308 000
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pr charges soc et fisc sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges				
Provisions risques et charges Total II	308 000			308 000

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

	Montant au début d'ex.	Augmentation Dotations ex.	Diminutions : Reprises ex.	Montant fin exercice
Dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en- cours	866 863	186 773		1 053 636
Sur comptes clients				
Autres dépréciations	2 605			2 605
Dépréciations				
Total III	869 468	186 773		1 056 241
TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 177 468	186 773		1 364 241
Dotations et reprises d'exploitation		186 773		
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : dépréciations de l'exercice				

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux comptes**Notes sur le bilan****Dettes****Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 348 373 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	230 317	230 317		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	569 965	569 965		
Dettes fiscales et sociales	571 051	571 051		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	977 040	977 040		
Produits constatés d'avance				
Total	2 348 373	2 348 373		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	247 290
PERSONNEL NDF	5 136
PERSONNEL PART DUES	128 535
AUTRES CHARGES A PAYER PRIME PART	89 975
AUTRES CHARGES À PAYER	32 074
Total	503 011

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	2 182		
Total	2 182		

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux comptes**Notes sur le compte de résultat****Chiffre d'affaires**

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	8 814 612		8 814 612
Ventes de produits intermédiaires	5 647		5 647
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	2 279 741		2 279 741
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	135 562		135 562
TOTAL	11 235 561		11 235 561

Charges et produits d'exploitation et financiers**Résultat financier**

	31/12/2022	31/12/2021
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	282 799	16 567
Autres intérêts et produits assimilés		9 615
Reprises sur provisions et transferts de charge		29 912
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	282 799	56 093
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	27 831	207 659
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	27 831	207 659
Résultat financier	254 969	-151 566

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux comptes

Notes sur le compte de résultat

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
79100000 - TRANSFERT DE CHARGES	33 559	
	33 559	
Total	33 559	

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	6 722	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	680	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 013
Produits des cessions d'éléments d'actif		650
TOTAL	7 402	2 663

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux comptes**Notes sur le compte de résultat****Résultat et impôts sur les bénéfices**

	Montant
Base de calcul de l'impôt	
Taux Normal - 25 %	3 872 260
Taux Réduit - 15 %	
Plus-Values à LT - 15 %	
Concession de licences - 10 %	
Contribution locative - 2,5 %	
Crédits d'impôt	
Compétitivité Emploi	
Crédit recherche	
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	
Autres imputations	

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	2 862 499
+ Impôts sur les bénéfices	974 565
+ Supplément d'impôt lié aux distributions	
- Créances d'impôt sur les bénéfices	
Résultat avant impôt	3 837 064
Variation des provisions réglementées	
Provision pour investissements	
Provision pour hausse des prix	
Amortissements dérogatoires	
Provisions fiscales	
Autres provisions réglementées	
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	3 837 064

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux comptes

Notes sur le compte de résultat

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat après impôt
+ Résultat courant	3 841 803	974 565	2 867 238
+ Résultat exceptionnel	-4 739		-4 739
- Participations des salariés			
- Crédits d'impôt			
Résultat comptable	3 837 064	974 565	2 862 499

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2020, la société SAS HURBAN DEVELOPPEMENT est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS HURBAN FINANCE, 494 avenue du Général De Gaulle 59910 BONDUES.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :

- Charges de l'exercice : 974 925 euros

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux comptes**Autres informations****Effectif**

Effectif moyen du personnel : 8 personnes.

	Personnel salarié
Cadres	7
Agents de maîtrise et techniciens	
Employés	1
Ouvriers	
Total	8

Engagements financiers**Engagements donnés**

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
<i>TERRAIN LOMME</i>	500 000
Avals et cautions	500 000
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>LE RAQUET</i>	13 608
<i>SAINT DIZIER</i>	20 000
<i>BELLE ETOILE</i>	14 284
Autres engagements donnés	47 892
Total	547 892
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	